

ESPACE NATURE
ENVIRONNEMENT

tél : +33 615 880 594 - courriel : pascal.buback@wanadoo.fr



Rue du Moulin à Huile
34210 FELINES-MINERVOIS
Tel : 04 68 49 74 88
espace.nature.environnement@orange.fr

AGENCE DE L'EAU
Rhône Méditerranée Corse
Mme Graille - M. Cathelin

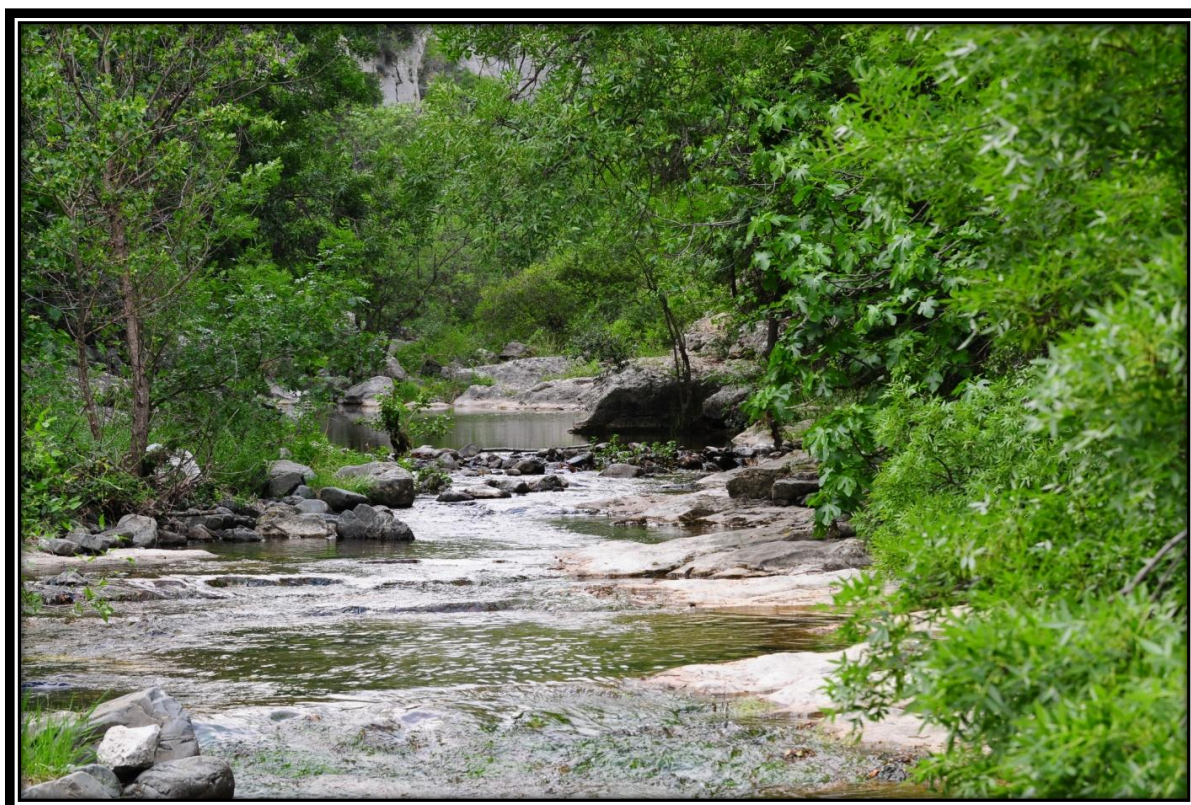
DREAL Languedoc Roussillon
Mme Gisonne – Mme Julien

LA REGION Languedoc-Roussillon
Direction de l'Environnement
M. Gouran – M. Ingouf

Inventaire des rivières méditerranéennes oligotrophes du département de l'Hérault (34)

Etat de la Biodiversité

FASCICULE 3 : Résultats



Pascal Médard & Emilie Louvet
Janvier 2011

SOMMAIRE

I.	RAPPEL : METHODOLOGIE.....	3
II.	LISTE DES POINTS « HABITATS OLIGOTROPHES ».....	4
A.	Liste des stations étudiées dans le département de l'Hérault	5
B.	Détail par bassin versant des stations étudiées	7
III.	HIERARCHISATION DES POINTS D'ETUDE	16
A.	CLASSE I : Sites à forte valeur patrimoniale.....	18
B.	CLASSE II : Sites à valeur patrimoniale moyenne	26
C.	CLASSE III : sites à faible valeur patrimoniale	29
IV.	DISCUSSION RELATIVE A LA GESTION ET A LA CONSERVATION	36
V.	LES PRIORITES D' ACTIONS.....	38
VI.	PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS D' ACTION	40
VII.	CONCLUSION	52
VIII.	BIBLIOGRAPHIE	54
IX.	REMERCIEMENTS.....	56

I. RAPPEL : METHODOLOGIE

Ce document constitue le rapport final de cette étude. Il comporte les cartes de localisation ainsi que des fiches descriptives et des fiches de gestion des 46 stations réalisées principalement sur le département de l'Hérault.

Les fiches comprennent :

- une **carte** au 1/25000^{ème} avec les points d'étude
- la **fiche de description** des paramètres biotiques et abiotiques observés sur la station
- la **description générale** du milieu
- les **fiches de recommandation de gestion** ainsi que le bilan

➤ LA FICHE DE DESCRIPTION

Elle constitue une sorte de tableau de bord de chaque station, on y trouve :

- la localisation géographique
- une description de l'environnement
- la physionomie générale des rives
- la qualité du lit et des eaux
- les indices d'anthropisation (impact humain)
- un inventaire non exhaustif de la faune et de la flore prenant en compte principalement les indicateurs biologiques choisis dans la méthodologie.

➤ LA DESCRIPTION GENERALE DU SITE

Elle donne une image instantanée et globale du site.

➤ LES FICHES DE RECOMMANDATION DE GESTION

Elles constituent une évaluation de la qualité du patrimoine naturel. Leur objectif est de mettre en évidence les facteurs qui affectent le maintien des espèces, dont les bio-indicateurs. Elles permettent de donner des instructions et des pistes en matière de gestion/conservation de la biodiversité.

Pour plus de détails concernant la méthodologie et la création des fiches, se reporter au fascicule 1.

II. LISTE DES POINTS « HABITATS OLIGOTROPHES »

De manière à faciliter la lecture de ce document, une première présentation des points est réalisée sur une carte au 1/100 000^{ème}.

Les points sont ensuite répertoriés en fonction des zones géographiques avec des cartes de présentation différentes :

- ❖ **L'Ognon**
Points : 1 – 2 – 3 – 4 – 5

- ❖ **Bassin versant de la Cesse**
Points : 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14

- ❖ **Bassin versant de l'Orb, aux alentours de Cessenon-sur-Orb (partie avale)**
Points : 15 – 16 – 17 – 22 – 32

- ❖ **Bassin versant de l'Orb, aux alentours d'Olargues (partie centrale)**
Points : 18 – 19 – 20 – 21 – 23 – 24

- ❖ **Bassin versant de l'Orb, aux alentours de Bédarieux (partie amont)**
Points : 25 – 26 – 27 – 28 – 29 – 30 – 31

- ❖ **Bassin versant de l'Hérault, aux alentours de Clermont-l'Hérault (partie avale)**
Points : 33 – 34 – 40 – 41

- ❖ **Bassin versant de l'Hérault, aux alentours de Lodève (partie centrale)**
Points : 35 – 36 – 37 – 38 – 39 – 42

- ❖ **Bassin versant de l'Hérault, aux alentours de Brissac (partie amont)**
Points : 43 – 44 – 45 – 46

A. Liste des stations étudiées dans le département de l'Hérault

Tableau 1 : Rappel des points étudiés

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune	Page (Fascicule 2)
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux	4
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière	10
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière	16
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervois	22
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervois	28
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière	34
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve	40
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset	46
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve	52
10	La Cessièrre	Le Sieur	La Caunette	58
11	La Cessièrre	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives	64
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel	71
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervois	77
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervois	83
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux	89
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian	95
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre	101
18	La Salesse	Entre Courniou et Saint Roger	Courniou	107
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols	113
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues	119
21	Ruisseau d'Escagnès	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun	125
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun	131
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan	137
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons	143
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian	149
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes	155
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière	161
28	Le Vernoubrel	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb	167
29	L'Orb	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb	173
30	Ruisseau de Valcroze	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas	179
31	Le Graveson	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas	185
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles	191
33	La Peyne	Gué en amont du Mas Rolland	Montesquieu	197
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon	203
35	Le Rieutort	Pont de la D157	Le Puech	209
36	L'Yzarn	Lieu-dit « Campestre »	Lodève	215
37	Le Laurounet	Amont du village	Lauroux	221
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas	227
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault	233
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve	239
41	La Dourbie	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian	245
42	L'Hérault	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert	251
43	Le Lamalou	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres	257
44	L'Hérault	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac	263
45	La Vis	Aval de « Le Claux »	Cazilhac	269
46	La Vis	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier	275

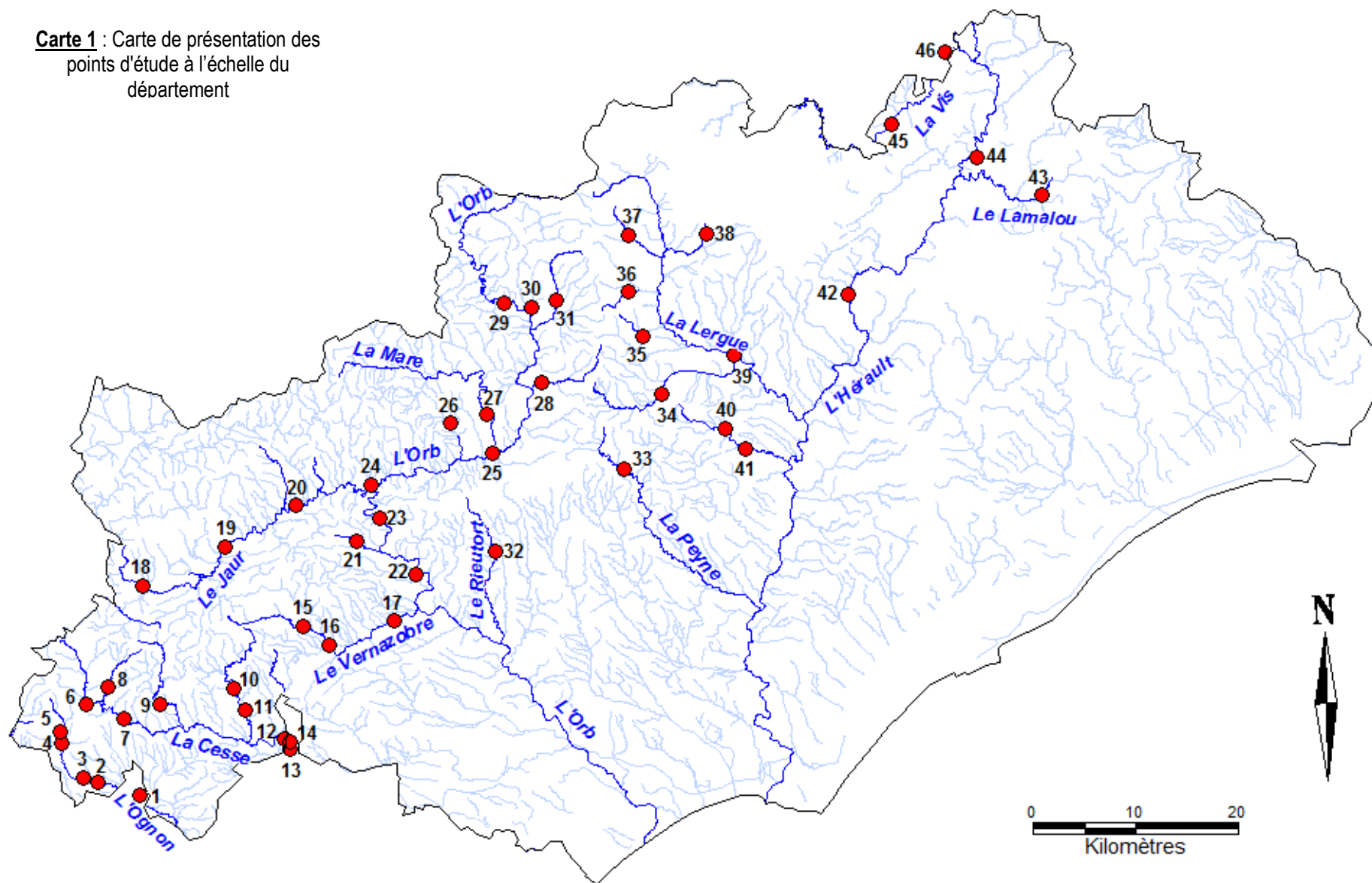
Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Carte 1 : Carte de présentation des points d'étude à l'échelle du département



Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

B. Détail par bassin versant des stations étudiées

L'OGNON

Cette rivière concentre un nombre de points d'étude plus élevé que les autres cours d'eau. Ceci est dû au fait qu'elle a fait l'objet d'une destruction largement financée par les services d'état et que onze années plus tard, on voit peu ou pas d'espoir quant à sa restructuration naturelle. Etant dans un périmètre de très grande importance pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne, nous nous sommes permis d'étudier ce cas plus précisément.

Tableau 2 : Rappet des points étudiés sur l'Ognon

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervois
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervois



Carte 2 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Ognon.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

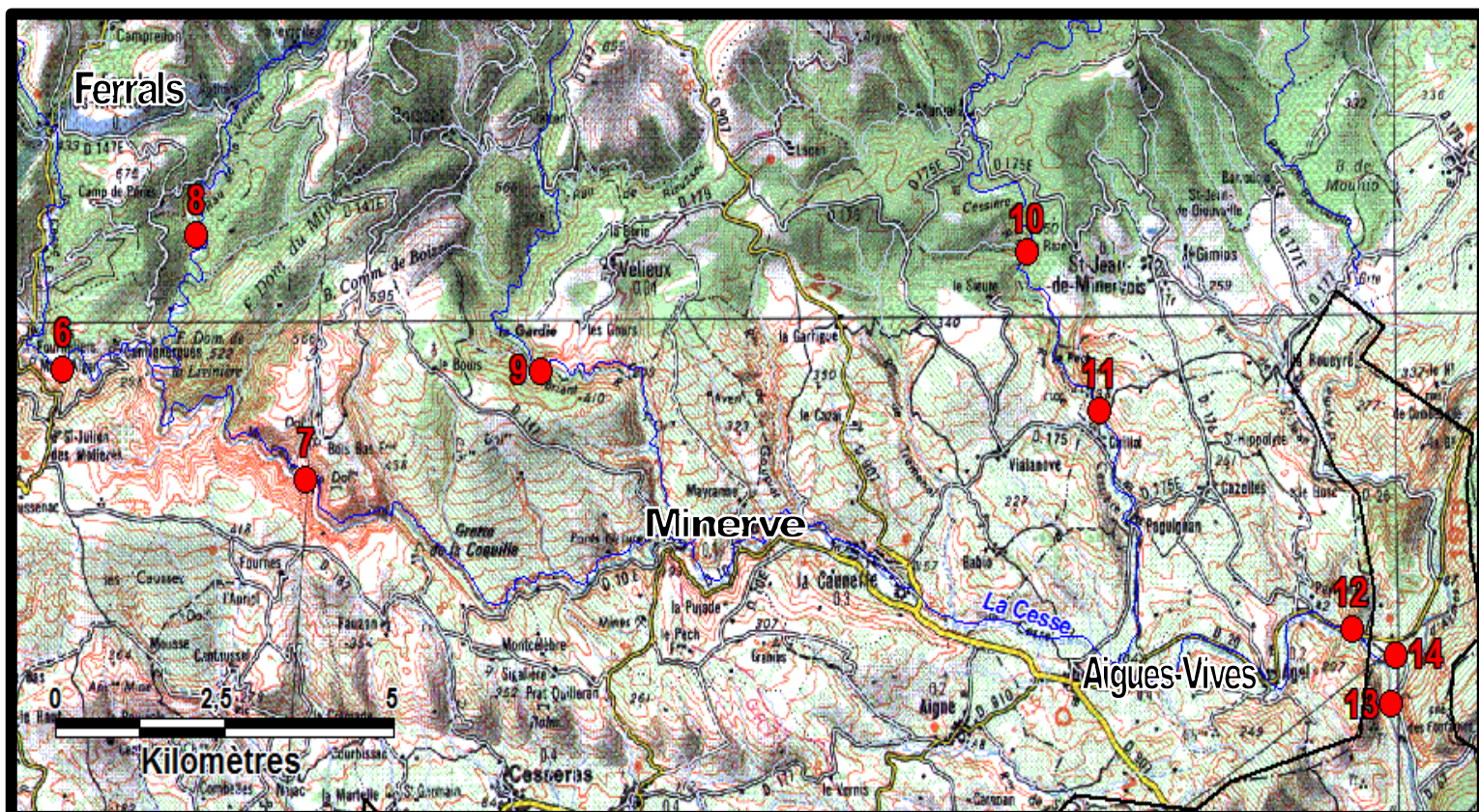
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE LA CESSÉ

Tableau 3 : Rappel des points étudiés sur la Cesse et son bassin versant

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve
10	La Cessièrè	Le Sieur	La Caunette
11	La Cessièrè	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoïis
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoïis



Carte 3 : Localisation des points d'étude effectués sur la Cesse et son bassin versant au 1/100 000ème.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

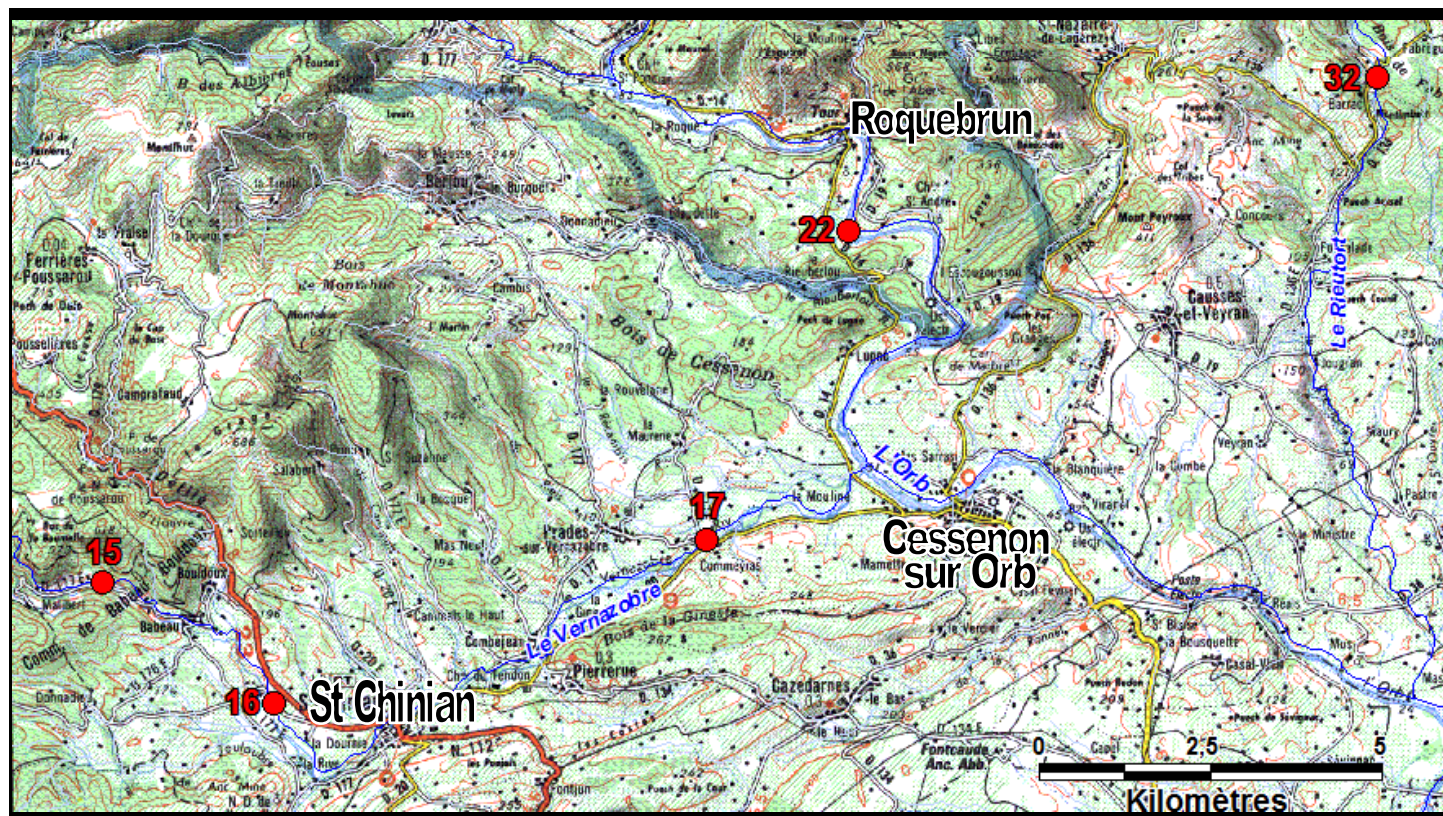
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'ORB (AVAL) (AUX ALENTOURS DE CESSENON-SUR-ORB)

Tableau 4 : Rappel des points étudiés sur l'Orb et son bassin versant (aux alentours de Cessenon-sur-Orb)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun
32	Le Rieurtort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles



Carte 4 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Orb et son bassin versant aux alentours de Cessenon-sur-Orb

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

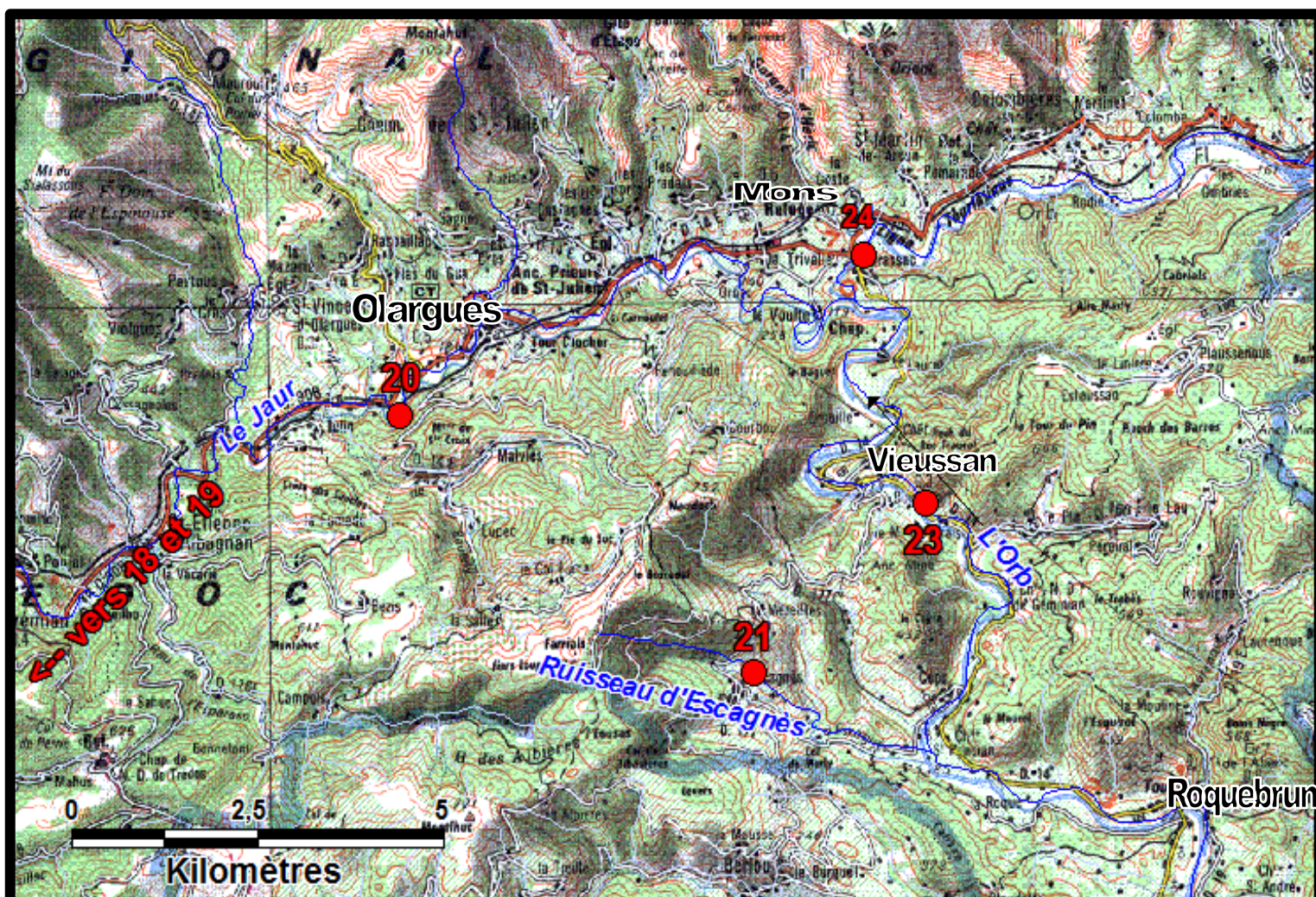
Tel : 04 68 49 74 88 - 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'ORB (CENTRE) (AUX ALENTOURS D'OLARGUES)

Tableau 5 : Rappel des points étudiés sur l'Orb et son bassin versant (aux alentours d'Olargues)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
18	La Salesses	Entre Courniou et Saint Roger	Courniou
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues
21	Ruisseau d'Escagnès	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vioussan
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons



Carte 5 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Orb et son bassin versant aux alentours d'Olargues

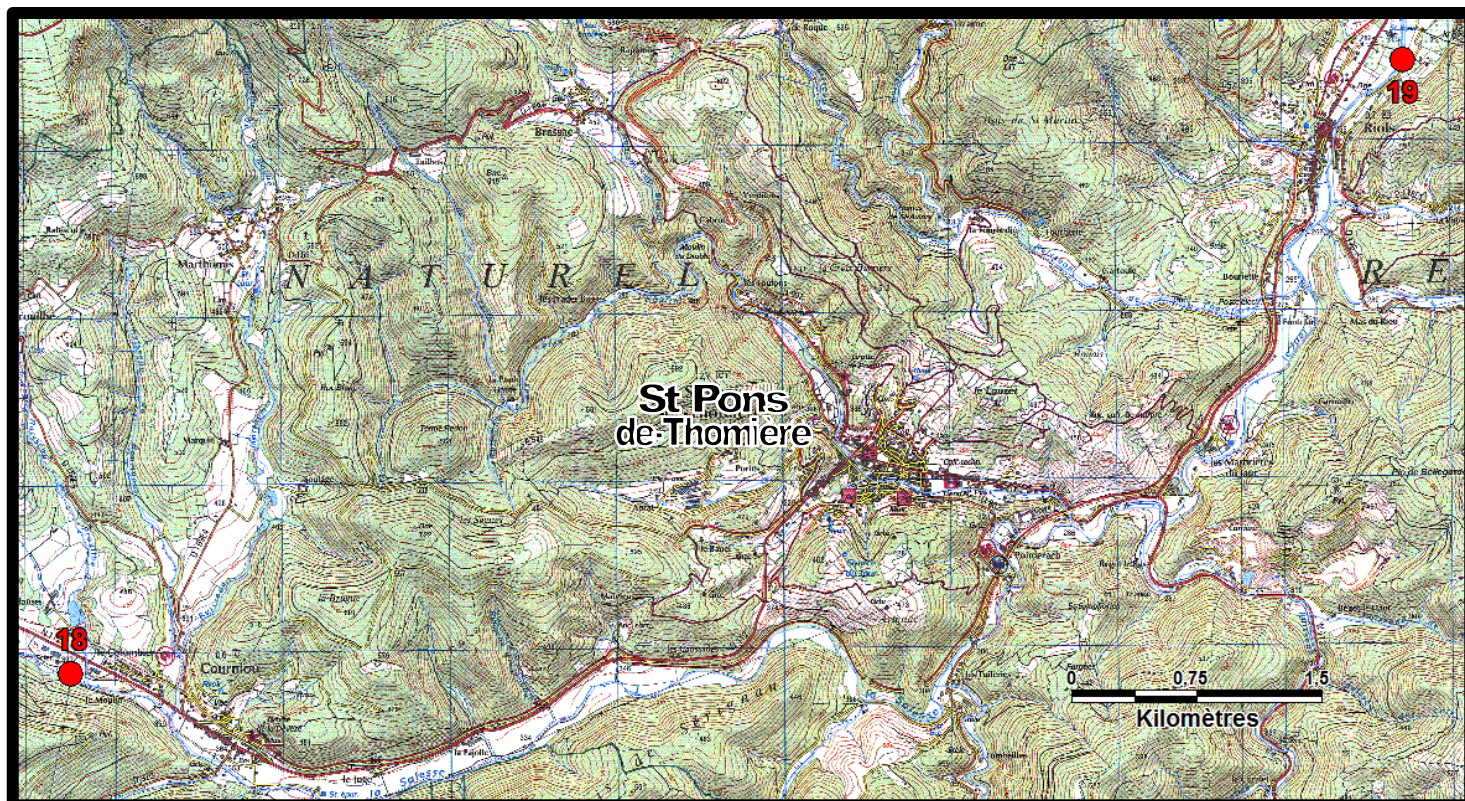
Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 25 E

Détail de la localisation des points 18 et 19
situés sur le Jaur, en aval du point n°20



Carte 5' : Localisation des points d'étude effectués sur l'Orb et son bassin versant aux alentours d'Olargues (suite).

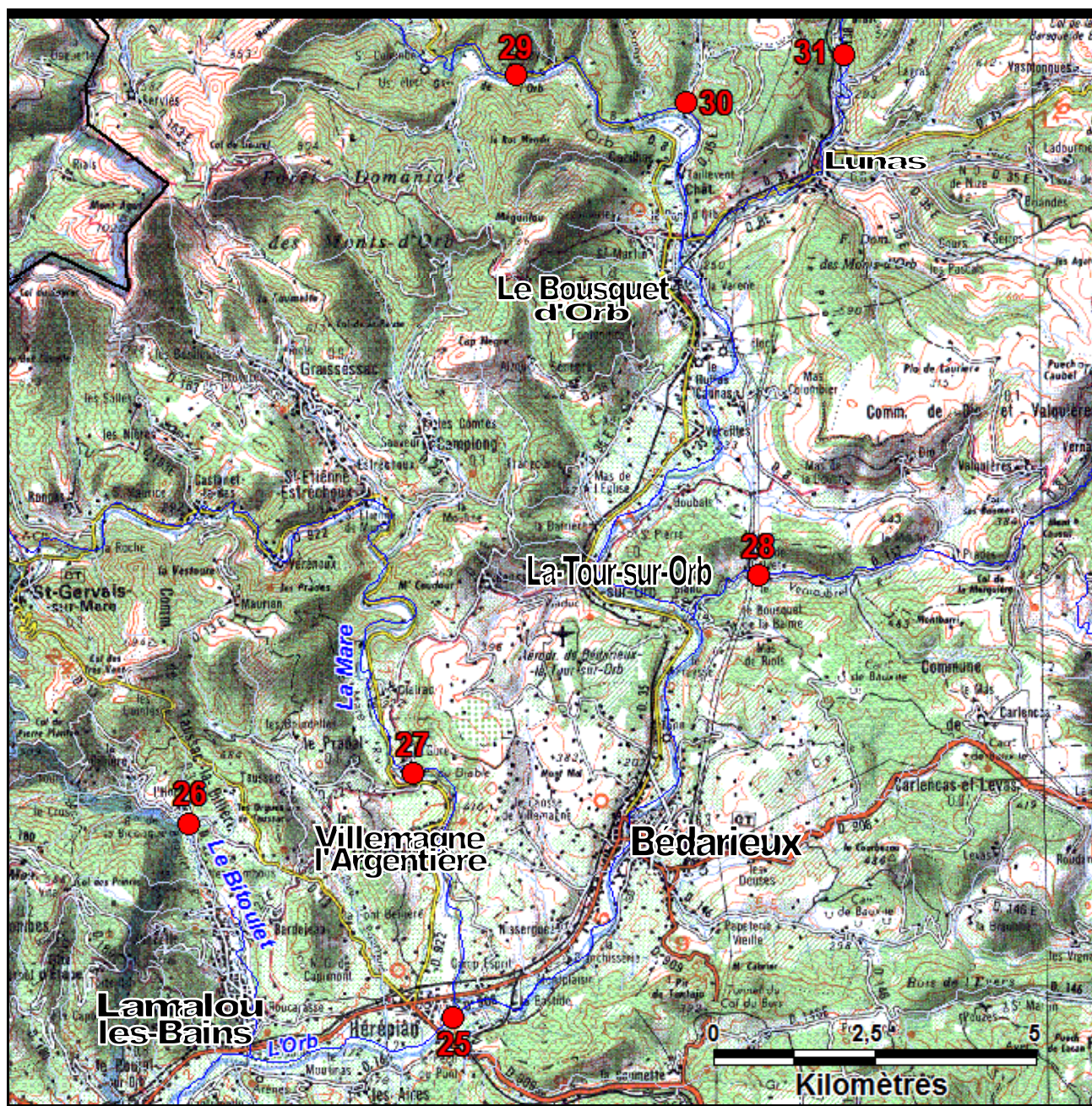
Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'ORB (AMONT) (AUX ALENTOURS DE BEDARIEUX)

Tableau 6 : Rappel des points étudiés sur l'Orb et son bassin versant (aux alentours de Bédarieux)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière
28	Le Vernoubrel	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb
29	L'Orb	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb
30	Ruisseau de Valcroze	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
31	Le Graveson	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas



Carte 6 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Orb et son bassin versant, aux alentours de Bédarieux

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseroas

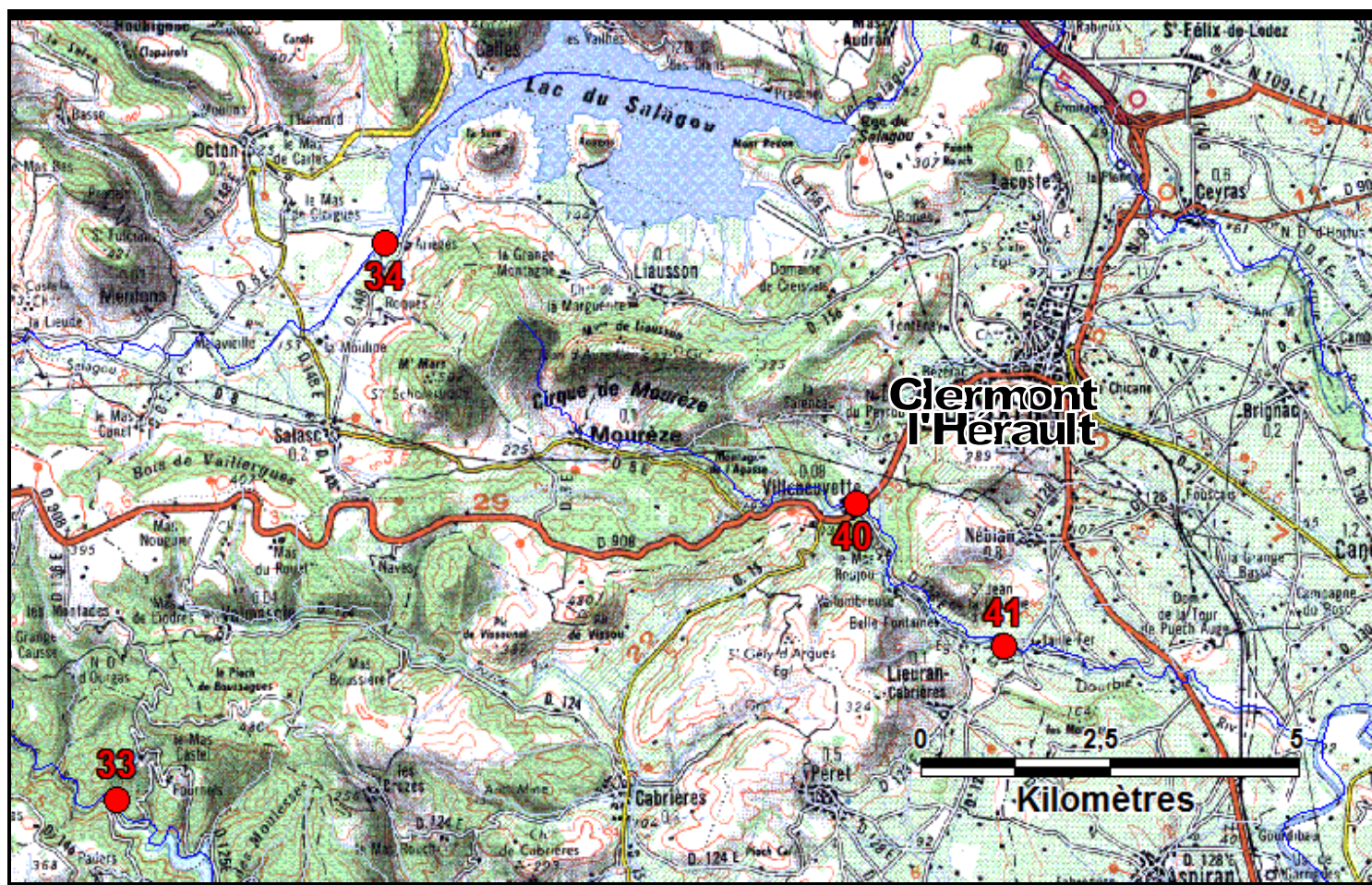
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'HERAULT (AVAL) (AUX ALENTOURS DE CLERMONT-L'HERAULT)

Tableau 7 : Rappel des points étudiés sur l'Hérault et son bassin versant (aux alentours de Clermont-l'Hérault)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
33	<i>La Peyne</i>	Gué en amont du Mas Rolland	Montesquieu
34	<i>Le Salagou</i>	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
40	<i>La Dourbie</i>	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve
41	<i>La Dourbie</i>	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian



Carte 7 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Hérault et son bassin versant aux alentours de Clermont-l'Hérault

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'HERAULT (CENTRE) (AUX ALENTOURS DE LODEVÈ)

Tableau 8 : Rappel des points étudiés sur la Lergue et son bassin versant (aux alentours de Lodève)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
35	<i>Le Rieutord</i>	Pont de la D157	Le Puech
36	<i>L'Yzarn</i>	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
37	<i>Le Laurounet</i>	Amont du village	Lauroux
38	<i>La Brèze</i>	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	<i>La Lergue</i>	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
42	<i>L'Hérault</i>	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert



Carte 8 : Localisation des points d'étude effectués l'Hérault et son bassin versant aux alentours de Lodève

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

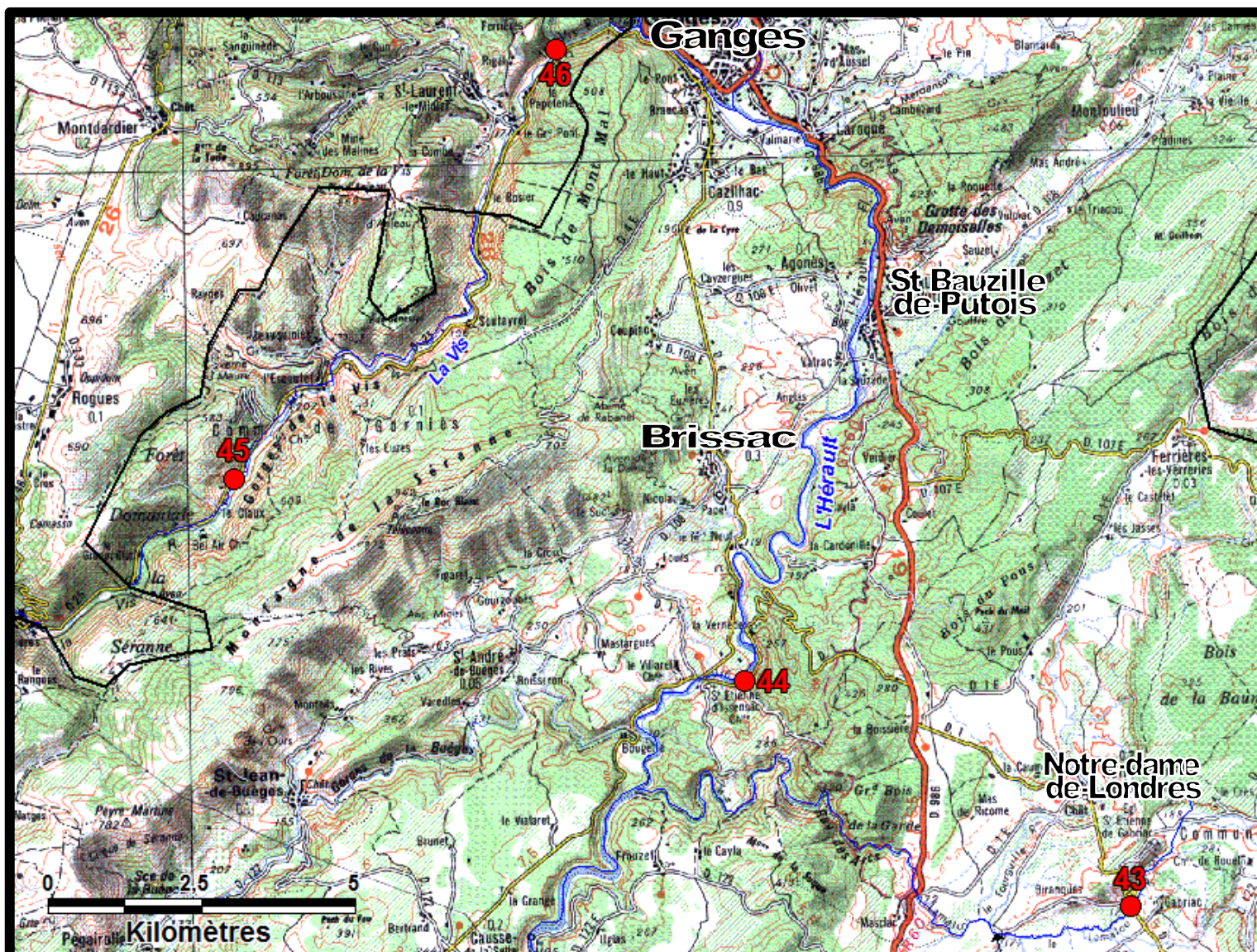
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

BASSIN VERSANT DE L'HERAULT (AMONT) (AUX ALENTOURS DE BRISSAC)

Tableau 9 : Rappel des points étudiés sur l'Hérault et son bassin versant (aux alentours de Brissac)

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
43	<i>Le Lamalou</i>	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	<i>L'Hérault</i>	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac
45	<i>La Vis</i>	Aval de « Le Claux »	Cazilhac
46	<i>La Vis</i>	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier



Carte 9 : Localisation des points d'étude effectués sur l'Hérault et son bassin versant aux alentours de Brissac

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

III. HIERARCHISATION DES POINTS D'ETUDE

La hiérarchisation des points est réalisée en fonction des valeurs attribuées :

- aux états de conservation du milieu
- à l'état de conservation de la flore
- aux espèces faunistiques indicatrices présentes (cf. Fascicule 1).

Le tableau 8, page suivante, récapitule les cotations calculées pour chacun des points d'étude.

Ces points ont ensuite été ordonnés en plusieurs classes :

- **Classe I** : sites à forte valeur patrimoniale
- **Classe II** : sites à valeur patrimoniale moyenne
- **Classe III** : sites à valeur patrimoniale faible

Il faut noter que dans cette classification, on peut retrouver des sites ayant un faible nombre de points mais qui se retrouvent avec un potentiel patrimonial élevé. Ce déficit de points est dû principalement au caractère aléatoire des observations naturalistes conditionnées dans un temps imparti.

Dans d'autre cas, on peut retrouver une cotation élevée avec une dégradation importante, ceci est dû au maintien temporaire des bio-indicateurs ciblés.



Salicaire (P. Médard)

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélebre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Tableau 8 : Cotation des points d'étude

Point	Etat du milieu				Patrimoine biologique		Total
	Ripisylve	Env.	Lit	Eau	Flore	Faune	
1	0	1	0	1	6	10	18
2	0	0	0	0	1	7	8
3	1	1	0	0	3	7	12
4	0	1	0	2	4	9	16
5	1	2	1	1	2	15	22
6	2	1	1	1,5	3	10	18,5
7	2	2	2	2	3	18	29
8	1	2	1	0	4	10	18
9	2	2	2	2	4	24	36
10	1	2	2	1	3	12	21
11	2	2	1,5	2	8	23	38,5
12	1,5	1	1,5	1	4	19	28
13	2	1	2	1	8	23	37
14	1,5	1	2	1,5	6	21	33
15	2	1	2	2	7	2	16
16	2	1	1	1	4	16	25
17	1	0	1	1	4	13	20
18	1	1	2	2	6	12	24
19	2	2	1	2	4	17	28
20	2	2	2	1	6	16	29
21	0,5	0,5	1,5	2	4	11	19,5
22	2	1	2	1	1,5	12	19,5
23	2	2	2	1,5	4	13	24,5
24	2	2	1,5	1,5	6	19	32
25	0	0	1	1	5	11	18
26	2	1	2	2	3	13	23
27	2	2	2	2	7	20	35
28	2	2	2	1	5	16	28
29	2	2	2	1	2	10	19
30	2	1	1	1	2	11	18
31	2	2	2	2	3	15	26
32	2	2	2	2	5	4	17
33	0	2	0	0	2	3	7
34	1	1	2	2	3	3	12
35	1	1	1	1	4	3	11
36	1	2	2	1	2	7	15
37	2	2	2	2	3	9	20
38	2	2	2	2	5	9	22
39	2	1	2	0	4	16	25
40	1	1	2	0	6	10	20
41	2	2	2	2	8	16	32
42	0	2	2	1	4	21	30
43	2	2	2	2	4	9	21
44	2	2	2	1	2	17	26
45	2	1	2	1	4	18	28
46	2	2	2	2	4	18	30

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

A. CLASSE I : Sites à forte valeur patrimoniale



**Zone de chasse du Murin de
Capaccini - La Cessière (P. Médard)**

- Ces sites peuvent être des milieux naturels bien préservés n'ayant en général pas subi de dégradations, notamment par le biais des interventions humaines, et qui ont une forte potentialité au niveau de leur biodiversité.
- Ces sites peuvent être remarquables, et présenter cependant des menaces sous jacentes qui peuvent être d'ordre anthropique.
- Ce peut être également des sites qui représentent un intérêt fort au niveau du maintien de la biodiversité pour ce département et qui se trouvent, malgré tout, en cours de dégradation. Cela peut provenir d'une pollution latente, d'une augmentation de la fréquentation humaine ou de la mise en place d'une gestion non appropriée et non respectueuse des milieux.
- Malgré leur fort intérêt biologique, ils ont tous besoin d'une surveillance accrue et/ou d'interventions.
- Plus de la moitié de ces points peuvent aujourd'hui être considérés comme des « laboratoires » naturels utiles à la surveillance du maintien de la qualité de la biodiversité de notre région.

Les points intégrés dans la classe I sont les suivants :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune	Page (Fascicule 2)
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve	40
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve	52
11	La Cessière	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives	64
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel	71
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoises	77
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoises	83
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols	113
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues	119
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons	143
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière	161
28	Le Vernoubrel	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb	167
41	La Dourbie	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian	245
42	L'Hérault	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert	251
45	La Vis	Aval de « Le Claux »	Cazilhac	269
46	La Vis	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier	275

Espace Nature Environnement

Résumé et rappel des principales mesures de gestion à entreprendre sur ces sites pour favoriser le maintien de la biodiversité et de la qualité des milieux

Selon un ordre décroissant des cotations...

Le point 11

Déjà notifiée dans l'étude préalable en 1998 puis de nouveau mis en avant en 2004 lors de l'étude « Mise en évidence des habitats oligotrophes du département de l'Aude » (partie périphérique), la Cessière, rivière non pérenne remporte ici la meilleure cotation.

C'est incontestablement l'un des fleurons de la biodiversité de notre région administrative. Cependant, les actions d'information et de sensibilisation, voire de « police », effectuées par notre ONG à des fins de protection et de mise en tranquillité durant trente ans, ne sont pas étrangères aux résultats obtenus. Ceci tente à démontrer que si des services de protection de la nature étaient décentralisés ou annexés au niveau local (cantonal), il ne serait pas vain de mener de tels travaux permettant le maintien de notre biodiversité.

Toutefois, il faut souligner que seules des personnes, voire des organismes convaincus, peuvent continuer ce dur travail qui, de fait, ne fait pas l'objet de sources de profits financiers, mais appartient à un gain philosophique, voire idéologique, d'une certaine douceur de vivre humaine.

Le point 13

Ce point concerne l'une des zones les plus basses de la vallée de la Cesse. Cependant, situé en amont du village de Bize, il ne fait pas encore partie des zones de plaines altérées par les activités humaines débordantes.

Malgré toutes les atteintes qui lui sont portées en amont, cette partie de la Cesse a réussi à conserver le juste minimum nécessaire au maintien d'une partie de sa biodiversité encore présente il y a moins de trente ans.

En effet, elle se trouve dans un contexte un peu particulier. Situé à moins d'un kilomètre de la résurgence de la Cesse, ce tronçon est alimenté en hiver et en début de printemps par un ruisseau d'eau chaude (la Doulze) et en même temps par un autre grand ruisseau en provenance d'un canyon du piémont (le Reg d'Aymes).

Ce linéaire de la Cesse bénéficie, en plus de ces apports d'eau dépourvue de toute atteinte, de la vigilance énergique du propriétaire des terres à l'intérieur desquelles elle s'écoule ; surveillance renforcée et complétée auprès des services d'état par l'ONG ENE qui a su veiller durant trente ans au maintien de la bonne conservation de sa biodiversité.

Cependant, aujourd'hui plus que jamais, nous sollicitons la bienveillance des différents responsables des organismes partenaires à cette étude, pour mettre en œuvre une haute surveillance sur l'ensemble de ce tronçon. Devant le nombre accru d'acteurs soucieux de faire appliquer la réglementation, mais également devant la recrudescence de personnes « compétentes » en matière de gestion et de protection de la nature, il nous semble important de mettre en avant la prise en considération des connaissances acquises et de l'historique du rôle qu'a pu jouer la Cesse dans le maintien et la conservation de la population humaine de cette vallée.

La vallée de la Cesse, de sa source à son embouchure sur la plaine au lieu-dit « Cabezac », devrait un jour représenter la partie centrale d'un grand périmètre de préservation tel que celui d'une réserve naturelle régionale.

Le point 9

Le Brian est protégé par son inaccessibilité. Seule la partie située à l'amont du village de Minerve fait l'objet d'une anthropisation estivale certaine. Peu de sources de pollution viennent dégrader la qualité de ses eaux. Mais « peu » n'est pas synonyme d'aucune. En effet, en période d'étiage, le débit de cette petite rivière

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras
 Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
 SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

méditerranéenne l'amène à mettre en place, sur certains tronçons, des assecs prolongés. C'est alors que ce fameux débit n'est plus enclin à diluer le peu de polluants qui lui sont déversés par le biais d'habitations dispersées situées très haut en amont.

Aujourd'hui, le développement touristique amène ses prétendants à chercher des sources d'activités les plus « rétributives » possibles, synonymes, comme nous avons pu le voir en de nombreux endroits, de dégradations.

Ce magnifique milieu, ainsi que les espèces qu'il abrite, ont en effet été menacés de destruction à plusieurs reprises. Création de pistes, mise en place d'un barrage, développement de sports de pleine nature à outrance, destruction d'aire de grands rapaces, ont représentés quelques unes des plus importantes menaces auxquelles a dû s'opposer et faire face l'ONG ENE.

Pourvus d'une biodiversité encore importante, cette rivière et son canyon sont tombés sous la loupe de certains organismes soucieux de mettre en avant ce patrimoine naturel si précieux. A quelle fin ?

On peut se demander alors si la multiplication des « acteurs de protection de la nature » n'est pas devenue, aujourd'hui, son principal danger.

Le point 27

Ce point d'étude entre également dans un contexte d'aire de protection d'un patrimoine culturel fort apprécié des promeneurs, vacanciers et autres touristes de passage. Le pont du Diable est en effet un ouvrage historique permettant d'enjamber par les airs ce magnifique cours d'eau. Positionnée à quelques pas d'une route départementale, la Mare abrite de beaux sites naturels de baignades.

Sa biodiversité y est relativement bien conservée. Les promeneurs, soucieux de cette nature fragile, et bien que citadins, ne semblent pas porter atteinte au milieu naturel plus que d'habitude.

Nous suggérons de profiter de ce double attrait pour mettre en place des moyens d'information et de sensibilisation concernant la biodiversité de ce type d'écosystème, ainsi que des recommandations quant au comportement à tenir face à sa fragilité.

Le point 14

Affluent de la Cesse situé juste en amont du point d'étude n°13, le Reg d'Aymes représente l'une des limites départementales entre l'Aude et l'Hérault. Il est une source non négligeable d'apport d'eau claire et limpide pour la Cesse. Selon les années, il peut être pérenne.

Dépourvu tout au long de son cours de tout type d'habitation, il est pour l'instant à l'abri de toute pollution anthropique. Cependant, les propriétaires riverains sont peu enclins à lui réserver un respect digne de sa haute qualité et c'est ainsi que son bandeau rivulaire, pourtant pourvu de nombreuses essences, fait l'objet d'une « maltraitance » continue.

Depuis plusieurs années, en rive droite (partie héraultaise), à quelques mètres de son embouchure avec la Cesse, des déversements de gravats et de granulats sont venus obstruer la zone d'affouillement située sous une ancienne chaussée, provoquant ainsi une gêne considérable pour la faune halieutique, piscicole, avifaunistique et chiroptérologique ; alors que cette zone de confluence permet à la Cesse d'y trouver un « réservoir biologique » important permettant de réensemencer sa biodiversité après chaque atteinte portée en son lit.

L'ONG ENE a alerté durant plus de 25 ans, les différents organismes auxquels est liée la préservation des cours d'eau, pour obtenir une intervention de la remise en état de cette partie du Reg d'Aymes touchée par la négligence du propriétaire viticole riverain.

Espace Nature Environnement

Mitoyen de deux départements, il est difficile de cibler la responsabilité d'intervention de l'un ou de l'autre des partis. Il serait souhaitable qu'à travers ces lignes nous puissions enfin obtenir un résultat concret de manière à réhabiliter ce tronçon « nurserie ».

Le point 24

Nous sommes là non plus en présence d'un petit cours d'eau méditerranéen, mais d'une grande rivière au débit important. Exploitée pour ses qualités de sports d'eau vive, l'Orb est sujette en période estivale à une importante fréquentation humaine. Mais hormis les cris de joie que déversent les trains continus de canoës-kayaks, aucune atteinte notoire ne semble émaner de ce type d'activité sur ces lieux.

Cette partie de l'Orb est un endroit difficile pour le type d'investigation que nous menons... Trop large, trop profonde, trop de courant... Notre intervention, bien que renforcée par des données ultérieures, mérite des compléments d'étude.

Cet endroit, par ailleurs, et entre autres le camping et sa base de canoës-kayaks, représentent un merveilleux lieu pour porter à connaissance un grand nombre d'informations concernant la biodiversité de nos rivières en zones méditerranéennes, mais également pour apporter des recommandations en termes de préservation du milieu. La pose de panneaux pédagogiques prend là toute son importance.

Le point 41

La Dourbie est un merveilleux petit cours d'eau reflétant le grand respect que vouaient les « anciens » à leur rivière. Mais elle reflète également la dépendance qui les liait de près ou de loin à son entretien. Vestige d'un passé récent, la présence du moulin souligne cette forte alliance entre l'homme et la nature, et l'utilité de porter un certain dévouement à cette compagne bien turbulente que représente la rivière méditerranéenne.

Du point de vue naturaliste, ce cours d'eau est noté comme étant d'intérêt pour le maintien et la conservation des indicateurs biologiques recherchés dans cette étude de mise en évidence de la qualité à travers la présence de la biodiversité.

Inscrit au sein d'un périmètre du réseau Natura 2000, ce point d'étude doit faire l'objet d'un complément de recherche chiroptérologique à mener de son embouchure jusqu'à sa source. En effet, la mise en évidence du Murin de Capaccini n'a pu être faite, mais sa présence y est fortement soupçonnée.

Il serait également souhaitable d'informer le propriétaire du moulin de la présence de colonies de chiroptères au sein de sa bâtisse de manière à ce qu'aucun mal ne leur soit fait, et si besoin est, que ce soit des spécialistes naturalistes qui s'occupent de les évacuer avec délicatesse vers un autre gîte.

Le point 42

Nous voilà en présence d'une curiosité de la nature. Situé en aval de St Guilhem-le-Désert, le fleuve Hérault s'écoule là à travers un lit taillé et érodé dans du calcaire. Par endroits, ce lit ne dépasse pas quelques mètres de large ; et sa profondeur y est beaucoup plus importante. Outre le fait qu'il se trouve endigué entre de hautes parois rocheuses, il est pourvu d'immenses « murs végétalisées » de tapis de Ptéridophytes qui se trouvent alimentés par des ruissellements d'eau en provenance de flaques émanant de nombreuses sources situées sur les plateaux stalagmitiques lui servant de casquette.

D'un point de vue naturaliste, bien que la qualité des eaux ne soit pas merveilleuse, le contraste entre cette eau encore fraîche et le milieu ambiant semi-aride présent dans un milieu géologique propice à la présence de sites hypogés, a permis jusqu'à aujourd'hui le maintien de l'une des plus importantes familles de Murins de Capaccini. En effet, située à quelques centaines de mètres en aval, une grotte, incluse aujourd'hui dans un périmètre du réseau Natura 2000, accueille un regroupement matriarcal comptant plusieurs centaines de mères.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Sièges sociaux : Montcélebre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Ce site, de par sa beauté et sa richesse spécifique, en fait l'un des fleurons de ce département et de notre région pour le maintien et la conservation d'une biodiversité devenue rare et fragile.

Faisant l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de l'animation de son site Natura 2000, il ne convient pas ici d'apporter d'autres éléments que ceux déjà connus à travers les nombreux documents édités dans ce cadre.

Le point 46

Cette belle rivière aux aspects montagnards, s'écoule dans l'une des plus belles vallées des Cévennes. En effet, la Vis prend des faciès altitudinaux certains en fonction des forêts qu'elle traverse. Sa beauté y a attiré la sympathie et l'intérêt d'un grand nombre de naturalistes, ce qui, peu à peu, lui permet d'être placée sur le devant de la scène comme étant un haut lieu de la préservation du patrimoine naturel cévenol. En effet, si de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire peuplent cette vallée, le retour discret de la loutre en fait un fanion indiscutable de la qualité de ce milieu.

Cependant, on ne peut pas dire que ce soit gagné. La gestion piscicole appliquée comme partout en France depuis des décennies au profit de l'argent, puis du sport, puis des loisirs, amène peu à peu cette belle rivière à une pauvreté certaine. La disparition de l'anguille, la raréfaction du bon fonctionnement des frayères de truites et l'invasion inconditionnée de l'Ecrevisse américaine de Louisiane, en font un cours d'eau à mettre sous haute surveillance.

Il est bien entendu que les propositions avant-gardistes forcément mal comprises de la part des organismes visés par nos propos, seront un jour les précurseurs d'une réhabilitation permettant la remise en place d'un équilibre fragile mais diversifié, cette fois non plus au profit de l'homme mais simplement au profit de la chaîne trophique.

Comme pour bien des rivières, la Vis se trouve submergée par le fléau des raisonnements intellectuels, cachant par la vanité de ces propos la plus grosse partie de l'iceberg. Beaucoup de gens connaissent parfaitement ce cours d'eau. Beaucoup de ces gens savent tout de ce cours d'eau. Beaucoup d'entre eux agissent pour ce cours d'eau... Cependant, l'Ecrevisse américaine a tout envahi. L'anguille disparaît. La reproduction des poissons allochènes « pour le plaisir de tous » s'effondre... Que se passet-il ?

Serait-ce tout une gestion qu'il s'agirait là de remettre en question ?

La loutre s'en fiche... Que les écrevisses soient françaises ou américaines, elles restent une source de nourriture facile à pourvoir...

Le point 7

Milieu naturel perdu entre garrigue et falaises, ce n'est qu'à partir de la fin des années 80 que ce linéaire de cours d'eau a suscité l'attrait d'un aménagement peu respectueux du milieu naturel. En effet, à cet endroit, la vallée de la Cesse représente un immense havre de paix.

Bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs modifications de la part de son propriétaire riverain, pour en soutenir l'eau via sa station de pompage et son château d'eau, la Cesse a su dompter d'année en année la perception d'ingénierie développée par celui-ci.

Aujourd'hui, ce propriétaire et aménageur a laissé derrière lui une saignée sur les flancs de la rive droite permettant un accès direct au centre de la haute vallée de la Cesse. Heureusement, cette piste privée trouve son départ au milieu même des bâtiments d'accueil du nouveau centre de vacances mis en place sur cette ancienne propriété agricole.

L'eau limpide et froide s'écoule ici entre des zones profondes et des zones de calmes, des zones de rapides et des cascades. Les radiers y sont nombreux mais les blocs de rochers oxygénant l'eau aussi. On y retrouve le

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Sièges social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Murin de Capaccini, témoin de la présence d'une encore assez grande richesse benthique. Le régime de crues et les turbulences annuelles que subie la Cesse, permet dans cette haute partie du piémont de la nettoyer chaque année du surplus de poissons allogènes qui lui sont attribués à chaque printemps par la Fédération de pêche.

La présence de cette nouvelle structure touristique au domaine du Bois-bas et l'ouverture d'esprits de ses gestionnaires peuvent permettre l'établissement de nombreuses conférences sur des sujets touchant à la préservation de la nature, mais également la remise en place de stages dédiés à la connaissance des milieux tels que la rivière oligotrophe. La pose de panneaux intégrés dans le paysage, placés astucieusement sur le site, doit permettre d'apporter les informations utiles à la conservation et à la protection de ces écosystèmes.

Le point 20

Accessible de la route nationale reliant Bédarieux à St Pons-de-Thomièr, par un sentier aménagé plus ou moins en parcours botanique, ce point d'étude est situé dans un cadre naturel ombragé par une magnifique ripisylve.

Autrefois pollué par les diverses tanneries situées le long de son lit, le Jaur, dans les années 80, prenait des couleurs de fête allant, en fonction des colorants, du rouge au bleu, et parfois même à la crise de foie et sa fameuse couleur jaune. On ne peut que se féliciter de l'aboutissement des nombreuses interventions et des nombreuses attentions qui lui ont été portées depuis ces dernières décennies. Qui pourrait aujourd'hui savoir que cette rivière fut l'un des plus grands exutoires des effluents industriels d'une économie jadis fructueuse ? Qui se doute que, malgré toutes ces atteintes, de merveilleux mollusques bivalves de surcroît, qui ayant été cultivés sous Louis IX pour leur perle, aient pu survivre à tant d'agression ?

Le Murin de Capaccini quant à lui, est encore présent. Bien que sa population locale était au bord de l'extinction dans les années 80, il semblerait que grâce à cette corrélation entre protection de ses gîtes et remise en état de son territoire de chasse, celle-ci ait pu remonter ses effectifs.

Qu'en sera-t-il de la recolonisation par la loutre présente à quelques dizaines de kilomètres de là ?

Ce bel exemple de réussite de réhabilitation de cours d'eau doit encourager le lecteur des fiches de cette étude à entreprendre les actions de gestions décrites dans ce document.

Le point 12

Ce point d'étude se trouve dans la zone critique entre le classement en sites à « valeur patrimoniale moyenne » et en sites de « forte valeur patrimoniale ». Ceci tente à vouloir montrer un état d'urgence par le fait qu'il y a encore peu de temps, ce milieu se trouvait bien placé au sein de la classe I, mais que suite à la non prise en considération de nos travaux et des documents envoyés pour alerter nos partenaires financiers, la résurgence de la Cesse se trouve en danger.

Ceci avait déjà été noté en 1998, puis en 2004 dans les études antérieures. Il semble bien que la sauvegarde du patrimoine naturel ne soit pas encore inscrite à l'ordre du jour du cahier des charges des techniciens de rivières en service dans cette contrée. Les analyses d'eau placardées *in situ* dans le but de rassurer les nombreux baigneurs, ne sont absolument pas pour nous le reflet de la qualité du milieu naturel dans lequel viennent s'ébattre des centaines d'estivants.

Suite au recalibrage excessif et destructeur réalisé en 1984, ENE et ses sympathisants ont replanté, de la limite départementale située au niveau du Reg d'Aymes jusqu'à la résurgence, l'ensemble de la ripisylve actuelle, remettant au passage le lit mineur à une dimension permettant à la faune piscicole de survivre. Aujourd'hui, cette partie du cours d'eau subit une forte dégradation de la part des visiteurs peu scrupuleux. Les propriétaires riverains se sont octroyé le droit de mettre en place un gué absolument pas adapté à la circulation piscicole, détruisant au passage l'une des plus grandes frayères pour le Vairon. Cette structure a également détruit un lieu de passage très important en période estivale qui permettait aux poissons de remonter jusqu'à la résurgence. Des opérations en lit mineur avec engins mécaniques ont encore lieu, obstruant le milieu interstitiel vers l'aval.

Espace Nature Environnement

L'ensemble de ces méfaits est complété par une gestion piscicole désastreuse. Avec l'arrivée de poissons allochtones, aussi farfelue que celle du Brochet, la disparition des ressources trophiques benthiques, principale source de nourriture du Murin de Capaccini, a porté à mal l'une des principales colonies de reproduction de cette espèce en Languedoc Roussillon. Cette dégradation du milieu et de son benthos a totalement déséquilibré la répartition des espèces vertébrées. C'est ainsi que ce qui avait été publié dans un article d'une revue scientifique en 1984, peut aujourd'hui se visualiser. Les espèces rares et sensibles à l'équilibre de leur écosystème disparaissent au profit de la banalisation de celui-ci et de l'arrivée d'espèces communes beaucoup moins sensibles. La disparition quasi-totale d'espèces de libellules dont le cycle larvaire est compris entre 3 et 5 ans en est une preuve. Celle du Cincle plongeur en est une autre. Et la diminution catastrophique de la population du Murin de Capaccini signe cette alerte.

L'un des plus importants propriétaires riverains en est consterné. Nous le sommes également et demandons aux quelques lecteurs partenaires financiers de cette étude de bien vouloir nous joindre afin d'établir ensemble un plan de sauvegarde d'urgence.

Le point 19

Il est intéressant, voire plaisant, de notifier le Jaur dans la classe « Sites à forte valeur patrimoniale ». En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce cours d'eau, principal élément vital de cette longue vallée qui sépare le Massif de la Montagne Noire des dernières montagnes du Massif Central, représente un milieu qui permet à de nombreuses populations de survivre... Cette rivière, comme vous avez pu le lire, revient de loin. Et pour une fois, c'est grâce à l'arrêt des activités humaines destructrices et à celles de la mise en place d'une politique de réhabilitation qu'aujourd'hui nous avons espoir de la voir un jour totalement réhabilitée.

Le cortège d'indicateurs présents au sein de ce milieu fait partie des plus importants parmi les 46 points d'étude inventoriés lors de ce travail. Ce n'est pas pour autant que les actions de réhabilitation doivent être arrêtées. En effet, lors de cette étude, mais également lors de passages antérieurs, nous avons souvent remarqué qu'il subsistait encore, au sein de la rivière, des réactions négatives dues aux mauvais assainissements. Il semble bien que la deuxième phase d'intervention doive consister d'une part à mettre aux normes les habitations isolées (maisons, groupes de maisons, domaines agricoles et leurs dépendances, voire certains hameaux) qui, situées à proximité des affluents, voire par le biais de fossés, rejettent encore aujourd'hui quantité de matières difficilement diluables par le Jaur.

Cette vallée permet en bien des endroits de positionner des lagunages, voire des micro-lagunages à la sortie des « jus » des stations d'épuration et des fosses sceptiques...

Ici aussi, la gestion piscicole qui a pris pendant des décennies cette rivière pour un espace de loisirs, doit être totalement arrêtée et repensée. Il en va de la survie et de l'équilibre de la faune naturelle.

Le point 28

Le Vernoubrel, comme la petite rivière Le Salagou ou encore la Lergue, prend en certains endroits des airs de rivières africaines. Cela provient de la couleur de la terre sur laquelle il s'écoule. Les limons rouge brique, roses ou saumonés, proviennent d'une géologie exceptionnelle où le gré rouge donne aux sédiments ces couleurs sahéniennes. Cette terre semble relativement pauvre en éléments nutritifs, dans tous les cas, sensible à l'érosion de quelque provenance qu'elle soit. Il en résulte des paysages locaux aux microfaciès désertiques.

La ripisylve est très clairsemée. L'humus y est rare... Expliquant sans doute en partie la difficulté de la végétation à reprendre ses droits après de fortes agressions d'origine anthropique.

Les fonds limoneux peuvent être impénétrables et très compacts, laissant peu de chance à de nombreuses familles d'odonates d'y vivre et de s'y reproduire.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Son aspect en partie non pérenne, doit également être à l'origine des difficultés que peuvent rencontrer les populations de poissons indigènes pour y survivre.

Le Vernoubrel représente néanmoins un véritable poumon pour le maintien d'un grand nombre d'espèces vivant dans ces campagnes surchauffées par un soleil d'été incandescent.

Les opérations citées dans la fiche de gestion de ce cours d'eau doivent être menées à bien, surtout celles concernant l'éradication du Peuplier noir, ceci afin de permettre à moyen terme la réinstallation d'une ripisylve pourvue d'espèces indigènes.

Le point 45

Cette partie de la Vis est située bien en amont du point d'étude n°46 qui a déjà fait l'objet d'un résumé conséquent. Il y a peu à rajouter sur ce point, si ce n'est qu'il est souhaitable de profiter de la présence de la pisciculture en son lit mineur pour mettre en place de l'information pour le grand public et débiter une recherche visant à comprendre qu'elle est l'influence d'une espèce allogène de crustacés telle que l'Ecrevisse américaine de Louisiane, sur nos populations de poissons autochtones dans ce type de milieu. Mais au delà de cette recherche, il est nécessaire de mettre en place une réflexion visant à élaborer un plan de restructuration de l'utilisation des cours d'eau par les fédérations de pêche comme étant des supports pour le développement de leur activité.



**La Vis, entre les points d'étude 45 et 46
(P. Médard)**

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

B. CLASSE II : Sites à valeur patrimoniale moyenne



- Certains sites, malgré une apparence oligotrophe, sont encore touchés par des altérations dues aux résidus d'effluents ménagers en provenance du « jus » s'écoulant des fosses sceptiques, des stations d'épuration ou d'habitations isolées non équipées.
- Ce sont des sites dont l'évolution vers une amélioration naturelle semble bloquée. Ils se trouvent dans la charnière, au centre d'une balance « site détruit » et « site représentant un fort intérêt ».
- Le travail de l'homme, dans une optique démonstrative de développement durable, peut tout à fait prendre son sens ici et s'exprimer pleinement par l'application des raisonnements et autres techniques discutées en réunion et autres ateliers par la mise en place de travaux en génie écologique.
- Les grands écarts de cotation remarquables dans le tableau tendent à prouver que certains d'entre eux n'ont pas encore basculé du côté « irrémédiable ».
- Ce sont des sites qui ce sont altérés et qui, moyennant une attention particulière, voire des interventions de dynamisation de type génie environnemental, peuvent retrouver leur dynamique faunistique, floristique et écologique.
- Ce sont également des sites ayant fait l'objet d'une destruction très importante, soit d'origine humaine (recalibrage, pollution chronique, impact touristique), soit d'origine naturelle (crue). Ces sites nécessitent la mise en œuvre rapide de chantiers de restauration pour leur permettre d'exprimer leurs potentialités en termes de biodiversité. Certains peuvent avoir une très grande importance pour la conservation d'espèces patrimoniales telles que le Murin de Capaccini.

Espace Nature Environnement

Liste des points à « valeur patrimoniale moyenne » :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune	Page (Fascicule 2)
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux	4
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervois	22
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervois	28
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière	34
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset	46
10	La Cessièrre	Le Sieur	La Caunette	58
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux	89
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian	95
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre	101
18	La Salesse	Entre Courniou et Saint Roger	Courniou	107
21	Ruisseau d'Escagnès	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun	125
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun	131
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan	137
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian	149
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes	155
29	L'Orb	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb	173
30	Ruisseau de Valcroze	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas	179
31	Le Graveson	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas	185
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles	191
36	L'Yzarn	Lieu-dit « Campestre »	Lodève	215
37	Le Laurounet	Amont du village	Lauroux	221
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas	227
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault	233
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve	239
43	Le Lamalou	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres	257
44	L'Hérault	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac	263

Les points suivants doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Bien qu'on ne puisse aujourd'hui les considérer comme réservoir de réensemencement car les facteurs anthropiques génèrent des réactions en chaîne au niveau physico-chimique, il nous paraît important de les mettre en avant pour susciter l'intérêt de les réhabiliter.

Note concernant le point 4

Cette partie de l'Ognon située en amont du village de Félines-Minervois, si elle ne bénéficie pas d'un changement radical de type de gestion, et si le comportement humain local face à sa rivière ne change pas, sera bientôt à notifier dans la classe III.

Note concernant le point 36

Cette partie de l'Yzarn mériterait d'être prise en considération afin d'y effectuer les interventions notifiées dans sa fiche car ce cours d'eau est à la limite de basculer dans la classe III « Sites à faible valeur patrimoniale » alors que son potentiel lui permettrait de réagir favorablement à une réhabilitation.

Espace Nature Environnement

Les points suivant doivent également faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ces points ont encore suffisamment de potentiel pour être réhabilités sans problème.

Note concernant le point 15

Il est important de réaliser les compléments d'inventaires notifiés dans la fiche afin de mettre en évidence l'ensemble des indicateurs biologiques utilisant cette partie du Vernazobre. Celui-ci, avec une cotation de 16, se trouve dans la classe II « Sites à valeur patrimoniale moyenne » alors que sans nul doute, il appartient à la classe I « Sites à forte valeur patrimoniale ».



**Le Vernazobre
à Babeau Bouldoux (P. Médard)**

Note concernant le point 16

Le Vernazobre, dans sa partie aval, mériterait une attention toute particulière. En effet, cette rivière se remet petit à petit d'un accident de pollution chimique. En prenant en compte les facteurs négatifs notifiés sur la fiche, et en résorbant ces problèmes, ce cours d'eau pourrait reprendre sa biodiversité et de se fait, passer en classe I « Sites à forte valeur patrimoniale ».

Note concernant le point 31

Ce cours d'eau, bien qu'ayant un bel aspect, comporte une diversité spécifique très pauvre. Les lâchers de truites sous quelque forme que ce soit doivent être arrêtés de manière à permettre à ce cours d'eau d'accueillir à nouveau les espèces benthiques (ressources trophiques). De ce fait, il retrouvera son rôle initial au sein de l'écosystème, permettant de nouveau à une faune piscicole, odonatologique, avifaunistique et chiroptérologique qu'il abritait jadis, de le recoloniser. De ce fait, sa cotation s'en verra augmentée, ce qui permettra à ce site d'être inscrit dans la classe I « Sites à forte valeur patrimoniale ».

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélebre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

C. CLASSE III : sites à faible valeur patrimoniale



- Ce sont en général des sites qui ont subi des dégradations répétitives sur une très longue durée. Ils se trouvent souvent dans un environnement complètement altéré qui ne leur permet plus ou pas de se régénérer naturellement. D'autre part, ils continuent à s'altérer du fait d'une gestion globale inefficace.

Les points intégrés dans la classe III sont les suivants :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune	Page (Fascicule 2)
2	<i>L'Ognon</i>	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière	10
3	<i>L'Ognon</i>	Amont du pont de Croix basse	La Livinière	16
33	<i>La Peyne</i>	Gué en amont du Mas Rolland	Montesquieu	197
34	<i>Le Salagou</i>	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon	203
35	<i>Le Rieutord</i>	Pont de la D157	Le Puech	209

Aujourd'hui ces sites représentent l'image de la banalisation qualitative des cours d'eau de notre région. En général, ils se situent en bas de piémont des bassins versants ou à la sortie des vallées encaissées de notre paysage méditerranéen.

Leur degré d'altération et les moyens financiers nécessaires pour les réhabiliter sont tels qu'il ne semble peut ou pas envisageable de voir se mettre en place une motivation au niveau politique et social pour les réhabiliter.

Exemples :

Il s'agirait d'enlever les gués existant mal conçus et de les remplacer par des gués plus fonctionnels du point de vue de l'écoulement des eaux en période d'étiage. Il faudrait également mettre en place des obstacles permettant de recréer des zones d'affouillement et des zones d'oxygénation. Il est aussi nécessaire de replanter totalement certaines rives pour remettre en place une ripisylve à l'aide de boutures, de baliveaux, voire de planter des arbres de quelques années.

Ceci implique un suivi et un entretien donc une volonté d'énergie et financière conséquente.

Espace Nature Environnement

Rentre aussi en ligne de compte, dans la plupart des cas, la fameuse gestion piscicole qui, durant des décennies, a transformé nos rivières libres et naturelles en parcours de pêche sportive ou de loisirs et en zones de rendement financier au profit d'une institution dont la gestion qu'elle applique à nos cours d'eau s'avère être une catastrophe écologique. En effet, l'introduction des espèces allogènes telles que les espèces d'écrevisses américaines et les différentes espèces de poissons en provenance de lâchers ou d'alevinages déstabilisent, voire éradiquent, la faune naturelle.

D'une manière générale, l'ensemble de ces cours d'eau souffrent encore d'une pollution insidieuse et chronique. Accompagner les « jus » de sorties des fosses sceptiques ou des stations d'épuration par un lagunage permettrait la réduction des teneurs de ces « jus » en azote liquide, qui est à l'origine de la pullulation des algues filamenteuses vertes appelées spirogyres et de la méthanisation des zones de calme.

La biodiversité est atteinte au plus haut point.

Il faut remarquer toutefois que ces cours d'eau notés ici comme étant très dégradés se retrouveraient, à la vue d'une certaine cotation, en classe I dans des régions telles que l'Aquitaine ou la région Parisienne.

Tout est donc une question de motivation de la part des habitants et surtout des élus.

Exemples d'altérations (photos de P. Médard)

➤ Non respect des berges



**Décharges sauvages d'encombrants et autres déchets,
déversements de gravats, déchets de végétaux d'ornement et brulis**

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseroas
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

➤ Destruction du lit mineur



Interventions mécaniques sur les berges et dans le lit du cours d'eau encore pratiquées actuellement

Provoquant entre autres parmi de nombreux impacts :

- la linéarisation du cours d'eau (homogénéisation du milieu avec perte d'habitats pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques)
- une destruction de la ripisylve favorisant une recolonisation par des espèces allogènes ou invasives (exemple : Canne de Provence) menant à un appauvrissement total du milieu par sa banalisation
- un élargissement et un amincissement de la lame d'eau (réchauffement, ralentissement du courant)
- un sur-ensoleillement du cours d'eau induisant son eutrophisation

➤ Mauvaise gestion de la ripisylve



Les Peupliers noirs entraînent la formation d'embâcles à l'origine d'inondations (Notion d'insécurité)



Coupe de la ripisylve menant à sa perte et à celle de l'écosystème rivulaire

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélibre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

➤ Pollution de l'eau



Les rejets d'eaux usées en sortie de fosses sseptiques et de stations d'épuration dans les cours d'eau, nécessitent d'être retraités par la mise en place de filtres à sables, micro-lagunages et lagunages...

Les composants de ces rejets provoquent :

- la circulation de mousses d'effluents ménagers en surface
- la turbidité de l'eau (diminution de la lumière atteignant le fond pour les végétaux hydrophytes et les pousses d'hélophytes).
- la prolifération de spirogyres puis la mise en place du processus de méthanisation (asphyxie progressive du milieu, obstacle à la lumière)
- la prolifération de Cyanophycées
- l'eutrophisation du milieu

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras
 Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
 SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

➤ **Agriculture non respectueuse du milieu**



Utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires non respectueux du milieu et de sa biodiversité



Borne d'eau pour le lavage des appareils phytosanitaires mal-placée qui entraîne l'écoulement des « eaux de rinçage » et des produits dans les cours d'eau, soit via le réseau de tout-à-l'égout, les rigoles d'écoulement ou les fossés, soit par infiltration

➤ **Mauvaise répartition de l'espace**



Sur-fréquentation et sports de pleine nature pouvant entraîner dans les petits cours d'eau une modification du milieu plus ou moins importante et un dérangement de la faune

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras
 Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
 SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

➤ **Ouvrages inadaptés au bon fonctionnement de l'écosystème**



Gués et chaussées ne permettant pas la libre circulation de l'eau et de la faune benthique et piscicole, et qui doivent être adaptés ou remplacés par de nouvelles structures (gués « suspendus », passes à poissons...)



Exemples d'ouvrages de remplacement permettant de contenter les utilisateurs et le fonctionnement de l'écosystème



Obstruction bétonnée des disjoints de pierres des ouvrages d'art, sans études préalables de l'occupation par la faune.

Ceci entraîne alors la destruction de gîtes, mais également des animaux (qui se retrouvent emmurés vivants). Exemple : chauves-souris

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

➤ Introduction d'espèces allogènes



Prolifération de plantes allogènes plantées à proximité du cours d'eau ou issues des coupes de végétaux d'ornements déposés sur les berges, et qui entrent en compétition avec la flore indigène nécessaire au bon fonctionnement de l'écosystème



Lâchers volontaires ou non d'espèces animales allogènes supplantant les espèces patrimoniales naturelles des cours d'eau et entraînant un déséquilibre de l'écosystème (disparition des ressources trophiques, extermination d'espèces...)

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

IV. DISCUSSION RELATIVE A LA GESTION ET A LA CONSERVATION



Ambiance (P. Médard)

Des rivières
de très grande
valeur

Certaines rivières ont une très grande valeur sur le plan de leur biodiversité. Les sites de classe I (à forte valeur patrimoniale) constituent les derniers refuges pour des espèces rares, sensibles et menacées, voire très menacées. Elles concernent le Murin de Capaccini, l'Ecrevisse à pieds blancs, le Barbeau méridional, la Cordulie à corps fin, mais également des espèces tout aussi nobles qui n'ont pas eu la chance d'être référencées dans les listings de statuts de protection et de conservation qui aujourd'hui servent de référents. **Toutes ces espèces ont une très haute valeur patrimoniale et font partie intégrante de notre patrimoine naturel d'un point de vue historique.**

Des sites
d'importance
européenne

Par conséquent, nous pouvons considérer que les rivières où ces espèces subsistent sont d'importance européenne pour la conservation et le maintien de la biodiversité. Les rivières d'une telle valeur biologique sont de plus en plus rares en Europe.

Il est essentiel que ces milieux soient préservés de toute dégradation car **ils constituent d'irremplaçables réservoirs de biodiversité.** Le vieil adage « mieux vaut prévenir que guérir » est dans ce contexte particulièrement bien adapté.

En effet, un milieu naturel est un système complexe (écosystème) qu'il est difficile de recréer. La réhabilitation d'un site nécessite une intervention coûteuse puis plusieurs années s'écouleront avant qu'il ne retrouve sa dynamique initiale. **Cependant, nous restons encore à ce sujet de joyeux apprentis sorciers.**

Des réservoirs
biologiques

La réintroduction d'une espèce en un endroit est une opération difficile, souvent aléatoire, demandant en amont de nombreuses investigations et un coût souvent important. **Les réservoirs biologiques que constituent les stations de la classe I permettent la conservation des espèces qui peuvent à tout moment recoloniser d'une manière naturelle tout ou partie de cours d'eau qui auront fait l'objet d'une préparation pour les accueillir sous la forme d'une renaturation.**

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Epuración de l'eau	<p>Les espaces riverains peuvent jouer un rôle important dans l'épuration de l'eau.</p> <p>La ripisylve agit comme un filtre naturel et peut ainsi considérablement limiter les transferts de polluants entre les différentes sources (les habitations, les élevages, les cultures et les stations d'épuration) et la rivière.</p> <p>La pollution de l'eau (même faible), observée sur une grande majorité des sites, témoigne de la nécessité de continuer les actions d'épuration. Cette pollution insidieuse et chronique met progressivement en place les facteurs d'anthropisation des rivières oligotrophes. Que ce soit par l'agriculture, le mauvais assainissement des communes et des habitations isolées, ou encore par la destruction des ripisylves, les cours d'eau parcourus au cours de cette étude restent la proie des activités humaines.</p>
Des sites de grand intérêt détruits par ignorance	<p>Par manque d'information sur la valeur de la biodiversité, ou simplement sur celle de la ripisylve et de la rivière en général ; les élus, les propriétaires riverains, le public (promeneurs, baigneurs, sportifs, touristes...) mais également certains techniciens de rivière, ne prennent pas les précautions ou n'ont pas connaissance du bon comportement à tenir pour conserver ces habitats dans un bon état. Les répercussions sur le maintien de la biodiversité sont graves.</p>
On protège ce qui a une valeur	<p>La conservation de la biodiversité implique de favoriser la prise de conscience de sa valeur. On ne protège que ce qu'on connaît et ce qui représente une valeur à nos yeux. Pour inciter les acteurs et utilisateurs de la rivière à un comportement plus respectueux et compatible avec les objectifs de conservation, un programme d'information doit être mis en œuvre, de même que la mise en place de panneaux d'information sur certains sites « phares » et la réalisation d'exposés publics sur d'autres sites.</p>

V. LES PRIORITES D' ACTIONS



**Espèce d'écrevisse allogène
à éradiquer (P. Médard)**

➤ PRIORITE 1

URGENT

Assurer la conservation des sites à forte valeur patrimoniale (classe I) menacés.

- Re-canaliser le public sur certaines portions de cours d'eau et protéger le secteur des atteintes.
- Mettre en place des outils réglementaires de protection : Arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle régionale, réserve biologique forestière.
- Informer le public (poses de panneaux, plaquettes, conférences).
- Eradiquer les espèces d'écrevisses allogènes.
- Débuter des négociations auprès des fédérations de pêche pour mettre en place une gestion appliquée à la conservation des espèces naturelles.
- Mettre en place au niveau départemental une cellule d'observation pour ces espèces animales allogènes, afin d'inventorier les sites occupés et enrayer la progression.

ESSENTIEL

Assurer la protection de l'ensemble des stations désignées comme étant à forte valeur patrimoniale.

- Mettre en œuvre les actions permettant de **conserver la biodiversité, afin de faciliter dans le futur les opérations de restauration.**
- Prendre en compte les fiches dans les DOCOB si le site se trouve à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000 pour les contrats MAE, etc.
- Prendre en compte les fiches dans les inventaires des Espaces Naturels Sensibles.

Assurer la mise en place d'un observatoire des rivières oligotrophes.

- Mettre en place un suivi précis de la faune bio indicatrice sur des stations pilotes (choisies parmi les stations de la classe I).
- Suivre son évolution.
- Mesurer finement la moindre atteinte.
- Se servir de ces sites comme lieu de formation pour tout type de techniciens « rivière » et autres personnes intervenant dans le cadre de la gestion des cours d'eau pour que ceux-ci soient moins au service de la population humaine, et plus au service de la protection des rivières et de leur biodiversité.
- Se servir de ces sites comme lieu de référence sur le plan régional pour les acteurs de la gestion des rivières.

Espace Nature Environnement

➤ PRIORITE 2

TRES IMPORTANT Eliminer rapidement les espèces allogènes végétales

- Comme les Ludwigie, Buddleia, etc.
- Elodée du Canada et autres plantes hydrophytes
- Peuplier noir qui fait aujourd'hui partie des espèces sub-spontanées mais qui représente une gêne considérable en termes de sécurité et une plaie en termes de réhabilitation d'essences naturelles
- Mettre en place une cellule d'observation au niveau départemental, afin d'inventorier les sites occupés et d'enrayer leur progression.

Améliorer la gestion et la qualité écologique des sites désignés comme étant globalement bien préservés et diversifiés et en assurer la conservation.

- Mettre en place des micro-lagunages à macrophytes et/ou des filtres à sable à la sortie des habitations isolées et tout particulièrement auprès des moulins rénovés et autres bâtisses limitrophes au cours d'eau.
- Mettre en place des lagunages à la sortie des stations d'épuration dès que le profil des vallées le permet, afin de retraiter leur « jus » car les taux de phosphates et de nitrates, et autres produits ménagers sont encore trop actifs ou importants pour considérer que nos rivières sont là pour les diluer.

Renaturer les sites détruits et désignés comme potentiellement de grand intérêt écologique (classe II)

- Réaliser les préconisations citées dans les fiches (fascicule II).
- Rechercher les entreprises en génie écologique ayant les meilleures références.
- Faire suivre les chantiers par un naturaliste chevronné.
- En cas de réussite, ne pas hésiter à médiatiser.
- Désigner des sites pilotes parmi ceux qui auront fait l'objet de mesures de réhabilitation pour en établir le suivi de leur évolution après intervention.

➤ PRIORITE 3

Restaurer les sites de moindre intérêt faunistique (classe III)

- Choisir parmi les sites ayant subi une destruction, ceux qui, historiquement, avaient une forte valeur patrimoniale pour étudier et évaluer leur réhabilitation globale.
- Dans le cas de destructions naturelles (crues récurrentes), on peut considérer que sans aucune intervention humaine, le cours d'eau reprendra son faciès naturel au bout d'une dizaine d'années ; l'action de l'homme n'étant là que subjective et ponctuelle pour aider cette renaturation naturelle.
- Dans le cas de destructions mises en œuvre par des effets de mauvaises interventions, il ne faut plus considérer que les cours d'eau retrouveront d'eux-mêmes leur faciès naturel. La plupart du temps, les impacts portés par les engins mécaniques sont irrémédiables.
L'action de l'homme devient incontournable dans ce cas là pour une aide à la restructuration du faciès originel.

VI. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS D'ACTION

*Des actions ponctuelles doivent être mises en place de manière urgente.
Nous en avons listé et classé les besoins.*

Espace Nature Environnement se propose d'encadrer et d'effectuer les suivis de chantiers.

- **Remettre des panneaux mentionnant le nom des cours d'eau traversés par des axes routiers**

Lors de cette étude, nous avons été amenés à nous déplacer dans presque tout le département de l'Hérault. Nous avons alors constaté que la quasi-totalité des noms de rivières, ruisseaux et cours d'eau qui sont traversés par des axes routiers, ne sont plus mentionnés sur les ouvrages par des panneaux.

Ceci représente un manque d'information qui engendre et appuie le désintéressement de la population pour leurs rivières, et induit un mauvais comportement.

Sites concernés : Il s'agit là de la quasi-totalité des cours d'eau du département.

- **Interventions en génie écologique**

Les interventions à mettre en place sont très différentes les unes des autres en fonction des cours d'eau.

La base semblerait être la mise en place d'un ou plusieurs stages de formation technique et pratique à la reconnaissance de la biodiversité, au service des différents intervenants et responsables.

Ces formations doivent concerner la biologie et l'écologie des espèces bio-indicatrices du milieu mais également une approche de la reconnaissance de la fonctionnalité de l'écosystème tout entier. Ces stages seront adaptables en fonction du niveau de connaissance des participants.

Ce type de stage doit se faire également au sein des entreprises qui seront choisies et visées pour la réalisation des travaux afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des salariés, mais également et surtout leurs patrons dans le but que ceux-ci interviennent dans un autre état d'esprit que celui d'intervenir au profit de leur budget.

Ces formations devront être obligatoires pour toute entreprise qui souhaitera répondre aux appels d'offre.

Les interventions peuvent être diverses :

- débroussaillage sélectif
- évacuation d'embâcles
- abattage de fûts (Peupliers noirs)
- destruction d'ouvrages bétonnés
- évacuation d'encombrants
- remplacement d'ouvrages de franchissement (ex : gué busé)
- mise en place de passes à poissons de différentes importances
- remise en forme de lits mineurs avec la participation exceptionnelle d'engins mécaniques
- mise en place exceptionnelle de blocs de rochers au profit de l'oxygénation (pour reformer des zones de turbulence)
- stabilisation des berges recalibrées ou érodées, par la mise en place de fascines et tontines, mais également de baliveaux à base d'essences naturelles (Saules, Aulnes, Frênes, etc.)
- évacuation voire éradication d'espèces végétales allogènes dans les zones où celles-ci n'ont pas encore une emprise totale sur le milieu

Espace Nature Environnement

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervoises
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervoises
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoises
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoises
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière
28	Le Vernoubrel	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
33	La Payne	Gué en amont du Mas Rolland	Montesquieu
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
35	Le Rieutord	Pont de la D157	Le Puech
36	L'Yzarn	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve
41	La Dourbie	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian
43	Le Lamalou	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	L'Hérault	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac
45	La Vis	Aval de « Le Claux »	Cazilhac
46	La Vis	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier

- **Mise en place de lagunages à macrophytes**

Il serait intéressant de s'appuyer sur la dynamique des communes qui entrent dans cette démarche au sein du Languedoc Roussillon. La mise en place de lagunages fonctionnels permet de récupérer les rejets des stations d'épuration et de réaliser une dilution des « jus » par une autoépuration complémentaire effectuée entre autre par des plantes macrophytes.

Les rivières, en période estivale, accusent un étiage de plus en plus fort et réceptionnent parallèlement une concentration de polluants ménagers de plus en plus importante. En effet, nos villages sont soumis en période estivale, à une augmentation de population humaine de provenance citadine dont les comportements sont totalement différents des populations rurales. Elles induisent une dépense en eaux plus importantes, et des rejets de produits d'entretien et de « recyclage de piscine » plus conséquents.

Espace Nature Environnement

Nos rivières sont alors mises à rude épreuve et le calcul selon lequel la dilution des intrants doit être faite par nos cours d'eau, est alors totalement faussé. Corrélées à la problématique actuelle du changement climatique, les conséquences sont dramatiques sur la biodiversité.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les phosphates et les nitrates, ainsi que les autres éléments polluants en provenance des différents produits ménagers, continuent leurs actions négatives une fois rejetés sous forme de « jus » à la sortie des stations d'épuration.

Les rivières méditerranéennes, en été, n'ont pas la capacité de digérer de telles concentrations de toxiques.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervoises
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset
10	La Cessièrè	Le Sieur	La Caunette
11	La Cessièrè	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoises
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoises
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière
28	Le Vernoubrel	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb
29	L'Orb	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb
30	Ruisseau de Valcroze	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
33	La Peyne	Gué en amont du Mas Rolland	Montesquieu
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
35	Le Rieutord	Pont de la D157	Le Puech
36	L'Yzarn	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve
42	L'Hérault	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert
43	Le Lamalou	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	L'Hérault	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac
45	La Vis	Aval de « Le Claux »	Cazilhac

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

• Modification de la gestion piscicole

Actuellement et depuis très longtemps, pour répondre au plaisir des loisirs d'eau vive, les fédérations de pêche et autres clubs ont transformé une grande partie de nos cours d'eau en aquarium grandeur nature, en pisciculture ou en bassins d'attraction.

Il en découle que la quasi-totalité des grands cours d'eau s'est vu affublée d'espèces de crustacés et de poissons allogènes qui n'ont rien à faire dans nos rivières. Ces espèces portent un grand préjudice aux espèces autochtones.

Ceci engendre une compétition au sein de la disponibilité des ressources trophiques, mais également une prédation interspécifique.

Les effets sont dramatiques sur l'ensemble de l'écosystème car flore, poissons, libellules, oiseaux et chauves-souris en subissent des conséquences directes ou indirectes.

Il est donc nécessaire de réorganiser totalement les orientations des structures en place qui se sont vu attribuer la gestion et l'exploitation de nos cours d'eau.

Nos rivières doivent être reconsidérées comme des éléments indispensables à la survie humaine et, à ce titre, bénéficier d'une attention toute particulière.

Quant au sport de pêche et aux élevages de poissons nécessaires à cette activité, ils doivent être revus sous d'autres formes, et surtout en d'autre lieu et place que celui des milieux naturels.

Seule cette prise de conscience, certes avant-gardiste, permettra à nos cours d'eau de retrouver leur biodiversité, leur fonctionnement et leur équilibre initial.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
6	<i>La Cesse</i>	Moulin d'Alger	La Livinière
7	<i>La Cesse</i>	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
8	<i>Ruisseau de La Valette</i>	Camp de Périès	Boisset
9	<i>Le Brian</i>	Amont de la station de pompage	Minerve
10	<i>La Cessièrè</i>	Le Sieur	La Caunette
15	<i>Le Vernazobre</i>	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
18	<i>La Salesse</i>	Entre Courniou et Saint Roger	Courniou
21	<i>Ruisseau d'Escagnès</i>	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun
22	<i>L'Orb</i>	Aval de la commune	Roquebrun
28	<i>Le Vernoubrel</i>	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb
29	<i>L'Orb</i>	1 km en amont de Sériès	Bousquet d'Orb
30	<i>Ruisseau de Valcroze</i>	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
31	<i>Le Graveson</i>	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas
32	<i>Le Rieutort</i>	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
34	<i>Le Salagou</i>	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
36	<i>L'Yzarn</i>	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
37	<i>Le Laurounet</i>	Amont du village	Lauroux
38	<i>La Brèze</i>	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	<i>La Lergue</i>	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
42	<i>L'Hérault</i>	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert
43	<i>Le Lamalou</i>	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	<i>L'Hérault</i>	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac
45	<i>La Vis</i>	Aval de « Le Claux »	Cazilhac
46	<i>La Vis</i>	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

• Sensibilisation des agriculteurs et viticulteurs

Depuis toujours, les hommes utilisent les parcelles de terre fertile situées au bord des rivières pour leur culture vivrière. Avec le temps, les méthodes ont évolués et l'utilisation d'engrais, de pesticides, de désherbants et autres produits phytosanitaires est devenue fréquente et habituelle.

Par lessivage ou ruissellement, ces éléments toxiques pour l'environnement se retrouvent très souvent dans le milieu aquatique, entraînant la pollution des cours d'eau et donc le dysfonctionnement de ces écosystèmes. Ceci s'accompagne d'une perte de biodiversité. Le rôle joué par ces milieux s'en trouve altéré.

Pourtant, ce phénomène peut être limité par la présence d'une bande enherbée de 5-10 mètres de large séparant la culture et le cours d'eau.

Sensibiliser les agriculteurs pour :

- mettre en place la bande enherbée,
- pour diminuer l'utilisation des produits toxiques
- pour tendre vers une agriculture raisonnée

Toutes ces actions peuvent être bénéfiques à la qualité des cours d'eau et de leur biodiversité.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervoises
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervoises
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
12	La Cesse	Résurgence du Bouldidou	Agel
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoises
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoises
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
17	Le Vernazobre	Aval du pont de la D177	Prades sur Vernazobre
21	Ruisseau d'Escagnès	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun
22	L'Orb	Aval de la commune	Roquebrun
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
35	Le Rieutort	Pont de la D157	Le Puech

• Information des riverains au sujet des plantes ornementales

Une grande partie des cours d'eau visités sur le département de l'Hérault montrent un envahissement par des plantes allogènes.

La vente des habitats traditionnels comme lieux de villégiature et/ou de retraite a permis l'installation d'un grand nombre de personnes passionnées de jardins. Depuis une dizaine d'années, cela se traduit le plus souvent pour les habitations rachetées en bord de cours d'eau, par des aménagements paysagers dans lesquels les propriétaires introduisent de nombreuses plantes ornementales.

Espace Nature Environnement

Certaines propriétés pourvues de bassins se voient équipées de plantes aquatiques en provenance de continents aussi lointains que l'Afrique ou l'Amérique du Sud.

Il en découle une problématique que nous avons mise en évidence dans le début des années 80. En effet, les coupes et les rejets de plantes ornementales finissent tôt ou tard en compostage (attention positive) sur les berges. Ces détritiques emportés par les crues d'automne se retrouvent parsemés tout le long du linéaire en aval des habitations.

En 10 années, nous avons vu des rivières héraultaises passer la colonisation par ces plantes ornementales, de quelques pieds à des recouvrements totaux des deux rives sur plusieurs centaines de mètres (exemple : Buddleia).

Les plantes aquatiques des bassins se retrouvent également dans les rivières (exemples : Elodée du Canada, Jacinthe d'eau, Ludwigie, Spiruline...).

Pour parer à ces fléaux, nous proposons plusieurs solutions :

Pour les plantes aquatiques :

- Intervenir au niveau national auprès des divers supermarchés de plantes pour mettre en place des accords pour qu'ils se limitent à la vente de plantes ne pouvant pas s'implanter d'une manière subspontanée dans le milieu naturel.

Pour les plantes ornementales terrestres :

- Le problème est bien plus compliqué. On ne peut en effet pas interdire aux propriétaires de s'offrir un beau jardin riverain. Cependant, une campagne d'information très ciblée pourrait permettre d'informer et de sensibiliser ces personnes aux répercussions de ce type de plantations quand il a lieu en bord de cours d'eau immédiat.
- Nous pouvons également dresser une liste de plantes ornementales reprenant les principales essences susceptibles de se propager et apporter des consignes à leur sujet ; ceci dans le but de restreindre les plantations de ces végétaux dans les propriétés situées au bord de l'eau.
Ce type d'opération peut également se faire d'une manière plus médiatique dans l'ensemble des supermarchés et pépinières où les gens sont susceptibles de se procurer ces plantes.
- Par ailleurs, depuis le début de ces études, nous indiquons une volonté de mettre en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des habitants et des communes susceptibles d'être touchés et/ou déjà fortement envahis. Par exemple : Ne plus faire de dépôts de coupes sur les berges.

Toutefois, il n'y a souvent plus rien à faire tellement la compétition interspécifique est forte. Ces espèces ornementales ont dans ce cas envahi et dominé la végétation naturelle.

Pour les cours qui se trouvent en début de colonisation, il est possible d'enrayer le processus d'envahissement par des interventions ponctuelles et ciblées d'arrachage et de neutralisation, et en même temps, par la mise en place du processus d'information et de sensibilisation (conférences, plaquettes, pose de panneaux).

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuveville
45	La Vis	Aval de « Le Claux »	Cazilhac

Espace Nature Environnement

- **Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation concernant la biodiversité des cours d'eau méditerranéens**

Ces panneaux, intégrés dans le paysage du site, auront comme objectifs de développer les messages suivants :

- la biodiversité des cours d'eau méditerranéens
- les menaces pesant sur ces milieux
- des recommandations permettant de profiter du cours d'eau sans lui porter atteinte.

Cette action permet de promouvoir le respect du milieu naturel.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervoises
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve
11	La Cessièrè	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière
31	Le Graveson	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuveville
42	L'Hérault	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert
46	La Vis	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier

- **Information et sensibilisation du public, des élus et des techniciens (Par la mise en place de conférences publiques et scolaires, par la création de plaquettes).**

L'information et la sensibilisation du public, des élus et des techniciens peuvent être réalisées dans les principales communes qui couvrent les cours d'eau indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ce travail peut être exécuté à partir d'un power point projeté dans les salles de mairie, les centres de vacances, les campings, etc.

Les plaquettes peuvent également permettre cette sensibilisation et devenir le support de toute démarche affairant à la conservation de nos cours d'eau.

Adressée au public local et touristique, elles reprendront les éléments de cette étude et permettront d'apporter des connaissances utiles à la conservation et au respect des cours d'eau du département de l'Hérault.

Des stages de formations *in situ* doivent permettre de sensibiliser ce type de public à une notion encore vague pour certains d'entre eux : la prise en considération de la biodiversité dans les types d'actions menés dans le milieu naturel.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélèbre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
1	L'Ognon	Amont du pont de la D115	Pépieux
2	L'Ognon	Aval du lieu-dit « La Tuilerie »	La Livinière
3	L'Ognon	Amont du pont de Croix basse	La Livinière
4	L'Ognon	Pont en amont de la commune	Félines-Minervoises
5	L'Ognon	Barrage de Camplong	Félines-Minervoises
6	La Cesse	Moulin d'Alger	La Livinière
7	La Cesse	Bois-bas – Le Maquis	Minerve
8	Ruisseau de La Valette	Camp de Périès	Boisset
9	Le Brian	Amont de la station de pompage	Minerve
10	La Cessièrre	Le Sieur	La Caunette
11	La Cessièrre	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives
12	La Cesse	Résurgence du Boulidou	Agel
13	La Cesse	Les Oules	Bize-Minervoises
14	Le Reg d'Aymes	Confluence Cesse/Reg d'Aymes	Bize-Minervoises
15	Le Vernazobre	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	Le Vernazobre	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
18	La Salesse	Entre Courniou et Saint Roger	Courniou
19	Le Jaur	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	Le Jaur	Source du Frejo	Olargues
21	Ruisseau d'Escagnès	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun
23	L'Orb	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan
24	L'Orb	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons
25	L'Orb	Confluence Mare/Orb	Hérépian
26	Le Bitoulet	Aval de l'Horte	Combes
27	La Mare	Pont du Diable	Villemagne l'Argentière
29	L'Orb	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb
30	Ruisseau de Valcroze	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
31	Le Graveson	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas
32	Le Rieutort	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
34	Le Salagou	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
35	Le Rieutord	Pont de la D157	Le Puech
38	La Brèze	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	La Lergue	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
40	La Dourbie	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve
41	La Dourbie	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian
42	L'Hérault	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert
43	Le Lamalou	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	L'Hérault	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac
46	La Vis	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier

- **Absence d'intervention**

Ne rien faire, c'est l'action la moins coûteuse et la moins compliquée, si ce n'est qu'elle nécessite néanmoins la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation afin de maintenir en place cet état de fait, et de prévenir d'éventuelles actions de l'homme sur milieu.

Cette mesure doit s'accompagner d'une surveillance accrue du secteur concerné.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras

Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr

SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

- **Mise en place d'aide financière aux riverains propriétaires de bovins, caprins ou équidés**

L'homme a toujours utilisé les bords de rivières comme principales zones de ressources vivrières (adéquation eau et bonne terre). Avec le temps, ces zones de culture ont pris des airs de friche.

Actuellement, dans le département de l'Hérault, comme dans les autres départements méditerranéens, elles se maintiennent grâce à un engouement de certaines personnes pour l'élevage d'animaux domestiques. Ce retour à l'élevage permet le maintien tant bien que mal de ces zones ouvertes, ce qui semble toujours mieux que la mise en place de plantations forestières et autres méthodes de défiscalisation.

Toutefois, cette passion représente un travail important et une dépense d'argent considérable. Bien des propriétaires de ces vaches, chèvres, chevaux et ânes ne font que le strict minimum en rapport avec les besoins de leurs animaux, laissant les rebus et donc les friches gagner peu à peu les parcelles. Les propriétaires quant à eux, se voient soulager momentanément de la charge d'entretien.

Il en résulte un enrichissement progressif et inéluctable des parcelles. Dans le cadre de la mise en place des MAE, des contrats réseau Natura 2000 ou des « acquisitions » de gestion par la collectivité publique dans le cadre de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS), il serait bien de mettre en place une aide financière auprès des utilisateurs de ces périmètres pour qu'ils puissent assurer un entretien plus poussé.

A ces fins, un cahier des charges de l'entretien de ces parcelles adapté à la conservation des ripisylves peut être élaboré par notre structure.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
10	<i>La Cessière</i>	Le Sieur	La Caunette
19	<i>Le Jaur</i>	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
28	<i>Le Vernoubrel</i>	A proximité du Mas de Calvet	La Tour sur Orb
34	<i>Le Salagou</i>	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
36	<i>L'Yzarn</i>	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
44	<i>L'Hérault</i>	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac

- **Réalisation de compléments d'étude pour mettre en évidence la présence de certains bio-indicateurs tels que le Murin de Capaccini, l'Ecrevisse à pieds blancs ou le Cincle plongeur...**

Cette dernière partie du travail doit être menée de manière à pouvoir exécuter un rapport régional final complet.

Ces compléments ont pour objectif la mise en évidence des indicateurs qui n'ont pu être relevés au cours de la journée ou nuit de travail afférent à cette étude, ou bien présents mais qui demandent à être contrôlés pour prouver leur présence sur l'ensemble du cours d'eau.

Il sera nécessaire de rechercher ces espèces lors d'une seconde prospection afin que l'inventaire et donc la cotation de ces points d'étude soient plus représentatifs.

Espace Nature Environnement

Concernant l'Ecrevisse à pieds blancs, il est souhaitable de réaliser un inventaire exhaustif pour mettre en évidence les tronçons de cours d'eau où celle-ci est présente. Ceci permettra du même coup de mettre en évidence la présence d'écrevisses américaines. A partir de ce constat, des mesures pourront être prise pour régulariser la pêche aux Ecrevisses à pieds blancs et éradiquer l'américaine (cf. mesure « organisation de pêche communale »).

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
8	<i>Ruisseau de La Valette</i>	Camp de Périès	Boisset
9	<i>Le Brian</i>	Amont de la station de pompage	Minerve
11	<i>La Cessièrè</i>	Hameau et gorges de Cailhol	Aigues-vives
15	<i>Le Vernazobre</i>	Amont de Malibert	Babeau Bouldoux
16	<i>Le Vernazobre</i>	Saint Cels, amont de la commune	Saint Chinian
19	<i>Le Jaur</i>	Lieu-dit « Le Roque »	Riols
20	<i>Le Jaur</i>	Source du Frejo	Olargues
21	<i>Ruisseau d'Escagnès</i>	Pont d'Escagnès franchissant le ruisseau	Roquebrun
22	<i>L'Orb</i>	Aval de la commune	Roquebrun
23	<i>L'Orb</i>	Gué en amont du Mas Rolland	Vieussan
24	<i>L'Orb</i>	Pont de la D14 en amont de Tarassac	Mons
25	<i>L'Orb</i>	Confluence Mare/Orb	Hérépian
27	<i>La Mare</i>	Pont du Diable	Villemagne l'Argentièrè
29	<i>L'Orb</i>	1 km en amont de Sérieys	Bousquet d'Orb
30	<i>Ruisseau de Valcroze</i>	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
31	<i>Le Graveson</i>	Amont de Lunas, Mas de Montagnol	Lunas
32	<i>Le Rieutort</i>	Pont de la D136, au nord de Sicard	Cabrerolles
38	<i>La Brèze</i>	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
41	<i>La Dourbie</i>	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian
43	<i>Le Lamalou</i>	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
44	<i>L'Hérault</i>	Amont du pont de St-Etienne-d'Issensac	Brissac

• **Organisation de pêche communale afin d'éradiquer des espèces allogènes**

Le tableau ci-dessous indique les endroits qui ont servi de test pour mettre en évidence la présence de ce type d'invasion. Mais il est bien entendu que les actions d'éradication doivent être menées sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau, voire ses affluents.

En accord avec la fédération de pêche, et après avoir délimité correctement des périmètres d'action (par échantillonnage/inventaire pour connaître les limites de l'invasion), il serait souhaitable de permettre à l'ensemble de la population locale de pêcher ces espèces jusqu'au dernier individu. Cette éradication doit avoir lieu afin d'éviter la pollution des cours d'eau et de leurs affluents par des espèces allogènes.

Pour éviter tout « débordement », au préalable, une étude spécifique poussée doit être menée sur chaque cours d'eau concernés, ceci de manière à délimiter objectivement le périmètre concerné par cette opération d'éradication. Accompagné par des agents ou techniciens spécialisés, ce travail, une fois exécuté, devra faire l'objet d'un compte-rendu permettant d'affiner la méthode et de parer aux biais.

Espace Nature Environnement

L'ensemble des cours d'eau qui auront fait l'objet de ce type d'intervention devront être placés sous surveillance durant une période de plusieurs années.

Sites concernés :

Point	Cours d'eau	Lieu	Commune
6	<i>La Cesse</i>	Moulin d'Alger	La Livinière
13	<i>La Cesse</i>	Les Oules	Bize-Minervois
30	<i>Ruisseau de Valcroze</i>	Amont de la confluence Ruisseau de Valcroze/Orb	Lunas
34	<i>Le Salagou</i>	Passage à gué à l'Ouest d' « Arièges »	Octon
35	<i>Le Rieutord</i>	Pont de la D157	Le Puech
36	<i>L'Yzam</i>	Lieu-dit « Campestre »	Lodève
38	<i>La Brèze</i>	Amont de Gourgas	Saint-Etienne-de-Gourgas
39	<i>La Lergue</i>	Aval de la confluence Lergue/Salagou	Clermont-l'Hérault
40	<i>La Dourbie</i>	Amont du pont du croisement D128 / D908	Villeneuve
41	<i>La Dourbie</i>	Passage à gué de « Campaurus Bas »	Nébian
42	<i>L'Hérault</i>	Aval du Moulin de la Tour	St-Guilhem-le-Désert
43	<i>Le Lamalou</i>	Pont entre Biranques et Gabriac	Mas-de-Londres
45	<i>La Vis</i>	Aval de « Le Claux »	Cazilhac
46	<i>La Vis</i>	Grotte de l'Ours (Pont de mange)	Saint-Laurent-le-Minier

• **Mise en place de zones de débordement**

« L'homme a toujours utilisé les bords de rivières comme principales zones de ressources vivrières (adéquation eau et bonne terre) ». Avec le temps, ces zones de culture ont pris un objectif de rentabilité et les aléas de la nature (crues et débordements) sont devenus des contraintes sur lesquelles se sont greffées des prérogatives politiques.

Actuellement, la déprise agricole permet de mettre en place des solutions avantageuses pour le cours d'eau et ses écosystèmes, à savoir la **remise en place** de zones de friches qui peuvent être adaptées pour être utilisées comme zones de débordement ou d'écrêtage de crues.

Il en découle la nécessité de mettre en place des concertations pour aboutir à l'obtention, la location, voire l'utilisation par convention de tout ou partie de ces terres auprès de leur propriétaire ; l'objectif étant de permettre à la rivière, élément naturel et libre, de s'épandre là où elle le désire en fonction des saisons et de la topographie naturelle.

Les crues ne sont pas à considérer comme des catastrophes, mais comme des mouvements naturels des cours d'eau qui doivent être accompagnés par l'homme.

• **Favoriser le maintien des espaces ouverts à proximité des rivières**

Actuellement, elles se maintiennent grâce à un engouement de certaines personnes pour l'élevage d'animaux domestiques.

Certains secteurs proches de gros villages pourraient être dédiés à la mise en place de jardins potagers et de vergers collectifs, communaux ou inter communaux (par la mise en place d'associations), ou encore à la culture de prairies de fauche ou celle de légumineuses.

Ceci permettrait une utilisation rationnelle du milieu par application d'un cahier des charges (ex : cultures saines et implication dans la dynamisation du milieu naturel). La réhabilitation des ouvrages d'art et du petit habitat traditionnel tel que les chaussées ou pénétrées et leurs béals doit faire l'objet d'actions spécifiques. La remise en place des servitudes d'eau et celle de l'entretien raisonné de la ripisylve en amont devront faire partie de cette action.

Espace Nature Environnement

Dès lors, on peut penser que le surcroît des productions pourrait être revendu avec une labellisation et les bénéfices repartagés entre tous au profit du projet.

- **Mise en place de statuts de protection**

Un certain nombre de sites – notamment ceux de la classe I – doit faire l’objet d’une protection spéciale leur permettant de se maintenir sans risque de dégradation anthropique.

Pour cela, un atelier technique regroupant des professionnels doit être mis en place pour définir quelles sont les meilleures applications à déposer (par exemple : arrêté préfectoral de biotope, réserve naturelle régionale, réserve biologique forestière ou réserve départementale, etc.). Cette possibilité de classement peut permettre d’appuyer des dossiers de gestion et d’appliquer plus facilement la réglementation en vigueur.



Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélebre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

VII. CONCLUSION



**Travaux
rapides et
efficaces, une
solution parmi
d'autres...
Département de
l'Aude, Décembre
2007. (P. Médard)**

Quelques unes des rivières méditerranéennes de l'Hérault inscrites dans la classe I (« Sites à forte valeur patrimoniale » page 21) sont à considérer comme étant de grand intérêt pour la biodiversité, avec des stations accueillant presque toutes les espèces bio-indicatrices.

De ce fait, ces rivières peuvent être considérées comme des réservoirs biologiques pouvant réensemencer tout ou partie d'autres cours d'eau avoisinants.

La présence de certaines espèces d'Odonates, de l'Ecrevisse à pieds blancs, du Murin de Capaccini, de la Loutre ou du Barbeau méridional atteste de cette richesse.

Il apparaît donc comme urgent de mettre en place des plans de gestion et des outils de protection pour assurer la conservation du patrimoine naturel de ces cours d'eau.

La réalisation de ce travail permet de témoigner de la situation du patrimoine naturel des cours d'eau oligotrophes méditerranéens inventoriés, et d'obtenir ainsi un état initial à un moment donné.

Comme partout, au sein des autres départements méditerranéens, on observe déjà les premiers symptômes de dégradation au sein des sites les mieux préservés.

Ce document, non exhaustif, constitue un état des lieux relevant des sites de grand intérêt biologique pour lesquels il est nécessaire de mettre en place des outils de protection, des sites qui méritent d'être réhabilités, et enfin d'une manière générale des cours d'eau qui nécessiteraient une révision de leur mode de gestion.

Cette étude apporte des pistes de mesures techniques de réhabilitation, de redynamisation et de valorisation du patrimoine naturel visant à maintenir, réhabiliter, protéger la biodiversité.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Quelque soit l'état du site, une renaturation reste possible tant qu'il y a de l'eau dans la rivière. Cependant, plus on laisse se dégrader les cours d'eau, plus la renaturation sera coûteuse et plus il faudra de temps pour que l'écosystème se reconstruise.

La priorité absolue est de protéger les rivières qui ont encore une biodiversité conséquente afin d'assurer la conservation des espèces sensibles et menacées (réservoir biologique).

Cet état initial permettra de mesurer l'évolution future de ces milieux, qu'elle soit négative (dégradation liée à la pression humaine) ou positive (liée à la mise en œuvre d'actions réfléchies dans le cadre d'un plan de gestion).

On notera que la gestion des rivières nécessite parfois une réflexion supra départementale. En effet, on constate que certaines pollutions observées dans un département, s'écoule dans l'autre.

L'une des difficultés rencontrées dans la gestion des cours d'eau, est qu'elle doit reposer sur une réflexion globale au niveau du bassin versant. Or, ce dernier ne correspond que rarement aux limites administratives.

La rivière a de nombreuses vocations :

- rôle d'habitat pour les espèces animales et végétales
- ressources vivrières pour l'homme
- rôle économique, de production (agriculture)
- rôle d'épuration de l'eau
- rôle social de récréation et de détente

Le tout constitue un système complexe où les différents intérêts n'apparaissent pas toujours compatibles.

La multiplication et la superposition des activités ou celles des intérêts s'exprimant sur les espaces naturels de façon anarchique (micro-barrage, pompage, baignade, canyoning...) mettent en danger la pérennité du milieu et celle de sa biodiversité.

Pour une gestion « économe » de l'espace compatible avec les intérêts de conservation, il faut qu'une concertation s'instaure, et qu'elle aboutisse, d'une part, à une vision globale de ces activités ayant ou non un impact sur les sites, et d'autre part à leur organisation.

« L'usage » que fait l'homme de la rivière doit être raisonné et s'inscrire dans une perspective intégrant au mieux l'ensemble des intérêts de la conservation du patrimoine naturel.

Dans cette optique, il faudrait **établir un zonage** (du type Plan d'Occupation des Sols) qui déterminerait la vocation de chaque tronçon de rivière. Par exemple, pour les sites de classe I dans cette étude, la priorité doit être de conserver la biodiversité et le développement des activités de loisir sera à éviter...

Il s'agit de **définir des priorités et des objectifs** pour chaque site en fonction de ses caractéristiques. La demande humaine en consommation d'espaces naturels est importante et croissante. Il est primordial que cette demande de consommation soit organisée et réglementée.

De manière à rester fonctionnel dans cette démarche, il nous paraît important de débiter les travaux de sensibilisation et d'information ainsi que des réunions de travail nécessaires à la mise en place d'une réflexion commune pour l'application des mesures de gestion.

Souhaitant également que ce long travail ne reste pas vain, nous sollicitons nos partenaires à nous soutenir pour aboutir aux résultats recherchés.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

AGUILAR, J. DOMMANGET JL, PRECHAC, R. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord, Delachaux et Niestlé.

ALLARDI J, KEITH P. (1991). Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, Muséum d'histoire naturelle, Paris. p84-86.

ALLARDI J, KEITH P, MOUTOU B. (1992). Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France et bilan des introductions, Musée National d'Histoire Naturelle, CEMAGREF, Conseil supérieur de la pêche, Ministère de l'environnement. Paris, p47.

BEFENE. (1996). Etude faunistique de la rivière Verdoube, Bureau d'étude Adret, Toulouse.

BROOMBERG K. Espaces naturels protégés du Languedoc Roussillon, Guide pédagogique, Tomme II, Agence Méditerranéenne pour l'environnement.

BROSSET A. (1998). La biologie des chiroptères, Masson, Paris.

COSTES H, FLAHAULT C. Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, 3 tomes, Librairie scientifique et technique, Albert et Blanchard.

DESJAMES. (1998). Schéma départemental de vocation piscicole et halieutique de l'Aude. Ministère de l'environnement, DDAF de l'Aude, CSP, Conseil Général de l'Aude, Conseil régional Languedoc Roussillon, Agence de bassin Rhône méditerranée Corse.

DURANT P, LIVET F, SALABERT J. (2004). La flore du Haut Languedoc, Edition du Rouergue, Parc naturel régional du Haut Languedoc, Rodez.

DURANTEL P, ENJELVIN P. (1987). Plantes et animaux d'eau douce, Bordas.

GINET R, DECOU V. (1977). Initiation à la biologie et à l'écologie souterraine, Paris.

JAHNS HM. (1996). Guide des fougères, mousses et lichens d'Europe, Delachaux et Niestlé.

KEITH P, VIGNEUX E, NOEL P. (1993). Atlas préliminaire des crustacés décapodes d'eau douce de France, MNHN, Conseil supérieur de la pêche, Ministère de l'environnement, Paris.

KIENER A. Au fil de l'eau en pays méditerranéen, milieu aquatique, poisson et pêche, gestion, Aubanel.

MAITHLAND S. (1981). Poissons des lacs et rivières d'Europe en couleur, Bordas, Paris.

MEDARD P, GUIBERT E. Disparition d'un milieu et raréfaction d'une espèce en France : le murin de Capaccini, Mammalia, T54 n°2.

MEDARD P, GUIBERT E. (17-18 octobre 1992). Données préliminaires sur l'écologie du Vespertillon de Capaccini en Languedoc Roussillon, Actes du XVIème colloque SFPEM.

RAMADE F. (1998). Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau, Edi science international.

RAMADE F. (1993). Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, Ediscience.

ROBBE P, BEYT W. (1987). Les plantes aquatiques, milieu, entretien et désherbage, ACTA association de coordination des techniques agricoles.

SCHOBER W, GRIMMBERGER. (1991). Guide des chauves souris d'Europe, Delachaux et Niestlé.

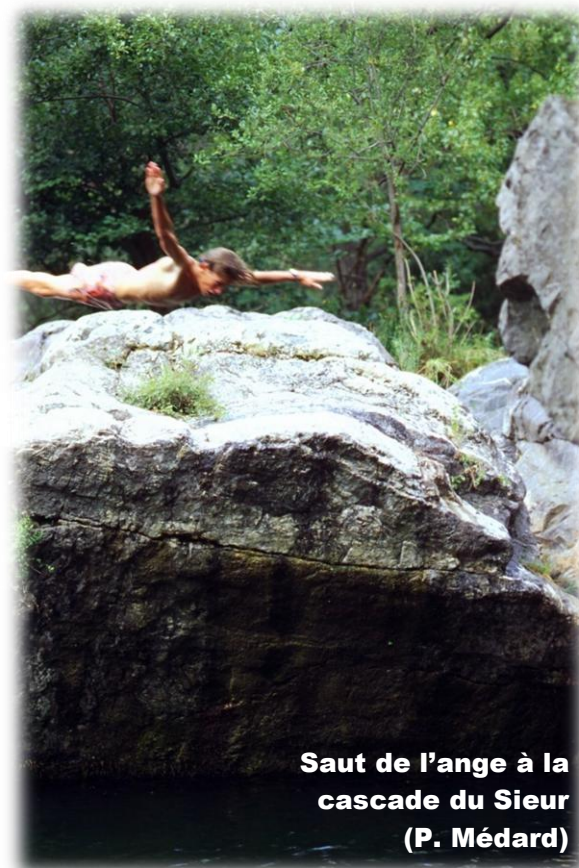
SEFPM. (2005). La gestion des Habitats du Vison d'Europe « recommandations techniques ».M. H. N. de Bourge. 63p

VACLAV VETRICKA. (1985). Plantes du bord de l'eau et des prairies, Grund.

WENDLER A, NUSS JH. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale, Société française d'odonatologie.

IX. REMERCIEMENTS

*Ce travail est le fruit d'une passion de la découverte sans cesse renouvelée sur le terrain.
La protection de la nature libre est avant tout un idéal, celui d'une vie humaine meilleure.*



**Saut de l'ange à la
cascade du Sieur
(P. Médard)**

Les cours d'eau à forte valeur patrimoniale représentent un bien précieux dans lequel la présence de la biodiversité suscite l'admiration de tous devant une harmonie si parfaite, à savoir :

- celle de l'inter-réaction de l'ensemble des micro-milieus
- celle des inters réactions nécessaires aux exigences de survie

Aujourd'hui

Un grand nombre de cours d'eau est considéré comme étant de faible valeur écologique (biodiversité érodée). Maintenus à ce niveau par des actions de gestion répétées chroniquement qui ne prennent pas en compte le patrimoine naturel, ces cours d'eau représentent, à eux seuls, l'image de l'intérêt actuellement porté par la société occidentale à la nature qui l'entoure.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseras
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E

Un exemple :

Actuellement, la réponse des enfants de moins de 10 ans en milieu rural et citadin confondus (échantillon de 400 enfants) concernant leurs choix de lieux de baignade entre la rivière et la piscine de papi, de papa ou du copain, la réponse est à :

- 85% : la piscine
- 10% : la mer
- 5% : leur rivière

→ Comment pensez vous que, dans ces conditions, nos futurs adultes réagirons et penserons ?

La condition humaine, notre condition de vie, dépend du respect avec lequel nous regardons nos proches. L'un d'eux n'est il pas simplement la nature ? Si elle était respectée, elle pourrait encore sans problème nous donner ce qu'il faut pour survivre.

Je pense qu'il est temps de mettre fin à l'âge de l'égoïsme et d'accepter le fait que trop d'égoïsme nous mène à notre perte.

Nous sommes entrés dans l'âge de raison, celui dans lequel la société occidentale de production vient de démontrer son inefficacité à rendre l'homme heureux au sens simple du mot.

Les études que je mène depuis des années pourraient être réalisées sur l'ensemble des écosystèmes de la planète. Ici ou sur d'autres continents, le constat est le même.

Si rien n'est fait dès maintenant pour changer la façon de « regarder » nos rivières et nos cours d'eau :

- Quelle interprétation, quel type de pensée circulera dans la tête des enfants?
- Quel cours donnera-t-on en fac ?
- Quels types de diplômes viendront couronner des années d'étude ?
- Pour la mise en place de quel type de techniciens ou d'ingénieurs ?
- Pour quel mettre en place quel type de décideurs politiques responsables de la future communauté humaine?

La nouvelle génération humaine doit vivre dans la tolérance, le respect et le partage si elle veut jouir d'une certaine douceur de vivre.

Nous devons préparer le terrain... leur terrain... et préserver et entretenir tout ce qui nous a été légué sur cette terre, qui en priorité représente le poumon de la vie.

Au regard du rôle que joue l'eau dans la survie de l'homme sur la planète, nous sommes, dans le cadre de ce travail, au cœur du sujet de notre avenir.

Espace Nature Environnement

Voilà, l'étude dans le département de l'Aude et des Pyrénées-Orientales est faite et aujourd'hui c'est celle de l'Hérault qui prend fin.

Pour cette dernière ;

Nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui de près ou de loin ont permis à notre structure de réaliser ce travail.

Après six mois de recherches de partenaires et trois mois de terrain, voici un ouvrage à ne pas laisser dormir dans les tiroirs.

Le résumé et le diaporama concernant ce travail seront bientôt disponibles sur le site de notre association.

P. Médard et E. Louvet,
Pour espace Nature environnement.

Espace Nature Environnement

Adresse postale : rue du Moulin à Huile - 34210 FELINES-MINERVOIS / Siège social : Montcélébre - 34210 Cesseroas
Tel : 04 68 49 74 88 – 06 15 88 05 94 / E-mail : espace.nature.environnement@orange.fr
SIRET : 38288698400048 / APE : 9499Z / Point GPS : 43 °21 177 N / 002°37 250 E